

CRAC n° 22 (2026-2027)

4^e session de la XII^e législature

PARLEMENT WALLON

SESSION 2026-2027

COMPTE RENDU AVANCÉ*

Séance publique de commission

Commission de l'agriculture, de la nature et de la ruralité

Lundi 12 octobre 2026

*Application de l'article 161 du règlement

Le compte rendu avancé ne peut être cité que s'il est précisé qu'il s'agit d'une version qui n'engage ni le Parlement ni les orateurs

Publication officielle du greffe du Parlement de Wallonie
Square Arthur Masson, 6
5012 Namur
compte.rendu@parlement-wallonie.be

Le compte rendu avancé constitue une reproduction provisoire des interventions des députés, des membres du Gouvernement et des autres orateurs. Il ne peut être cité que s'il est précisé qu'il s'agit d'une version qui n'engage ni le Parlement ni les orateurs.

Le compte rendu avancé est soumis à tous les orateurs qui peuvent retourner leurs corrections dans les 72 heures ouvrables. À défaut, ils sont censés se référer au texte reçu. Aucune modification de fond ne peut être apportée.

Une fois toutes les corrections examinées et éventuellement intégrées, le compte rendu est dit « compte rendu intégral » et remplace le compte rendu avancé sur le site web du Parlement de Wallonie.

Tous les comptes rendus sont disponibles sur le site **www.parlement-wallonie.be**, rubrique *Travaux parlementaires*, section *Publications*.

SOMMAIRE

OUVERTURE DE LA SÉANCE	1
ORGANISATION DES TRAVAUX	1
Examen de l'arriéré.....	1
La gestion des incendies et la restauration des milieux naturels dans les Hautes-Fagnes – Visite.....	1
Intervenants : M. le Président – M. Loïc Jacob – Mme Mélissa Hanus – Mme Bénédicte Linard – M. Gilles Agosti, Conseiller de Mme la Ministre Dalcq.	
Les parcs nationaux – Visite.....	2
INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES	2
Interpellation de Mme Mélissa Hanus à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « le paquet Omnibus X ou l'opération « Cancer pour tous » de la Commission européenne ».....	2
Intervenants : M. le Président – Mme Mélissa Hanus – M. Arnaud Dewez – M. Loïc Jacob – Mme Bénédicte Linard – Mme Cécile Neven, Ministre.	
Question orale de M. Eddy Fontaine à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « la nécessité de préserver l'emploi dans le cadre de la fusion de l'Agence wallonne pour la promotion d'une agriculture de qualité (APAQ-W), de Biowallonie et du Collège des producteurs ».....	8
Intervenants : M. le Président – M. Eddy Fontaine – Mme Cécile Neven, Ministre.	
Question orale de M. Eddy Fontaine à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « l'évolution du cours des céréales ».....	9
Intervenants : M. le Président – M. Eddy Fontaine – Mme Cécile Neven, Ministre.	
Question orale de M. Eddy Fontaine à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « la très longue gestation de la réforme de la promotion de l'agriculture et d'un référentiel unique » ;	
Question orale de M. Nicolas Janssen à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « le commerce équitable et la juste rémunération des producteurs ».....	10
Intervenants : M. le Président – M. Eddy Fontaine – M. Nicolas Janssen – Mme Cécile Neven, Ministre.	
Question orale de M. Eddy Fontaine à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « le calendrier d'adoption et les moyens nécessaires à l'adoption du plan Bio ».....	12
Intervenants : M. le Président – M. Eddy Fontaine – Mme Cécile Neven, Ministre.	
Question orale de M. Eddy Fontaine à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « le suivi de la rationalisation des outils de recherche agricole ».....	13
Intervenants : M. le Président – M. Eddy Fontaine – Mme Cécile Neven, Ministre.	
Question orale de M. Arnaud Dewez à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « la menace du fulgore tacheté sur l'arboriculture wallonne ».....	14
Intervenants : M. le Président – M. Arnaud Dewez – Mme Cécile Neven, Ministre.	
Question orale de M. Eddy Fontaine à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « la paupérisation du monde agricole et l'accompagnement des exploitations en difficulté ».....	15
Intervenants : M. le Président – M. Eddy Fontaine – Mme Cécile Neven, Ministre.	

Question orale de M. Loïc Jacob à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l’Agriculture et de la Ruralité, sur « la création d’une zone humide dans la réserve naturelle de Bleret »..... 16

Intervenants : M. le Président – M. Loïc Jacob – Mme Cécile Neven, Ministre.

Question orale de M. Jean-Paul Bastin à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l’Agriculture et de la Ruralité, sur « les freins au reboisement résilient pour les communes et propriétaires modestes »..... 18

Intervenants : M. le Président – M. Jean-Paul Bastin – Mme Cécile Neven, Ministre.

Question orale de Mme Mélissa Hanus à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l’Agriculture et de la Ruralité, sur « l’impact de la présence massive de loups en province de Luxembourg »..... 19

Intervenants : M. le Président – Mme Mélissa Hanus – Mme Cécile Neven, Ministre.

Question orale de M. Patrick Spies à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l’Agriculture et de la Ruralité, sur « les moyens nécessaires à la mise en œuvre du Plan de restauration de la nature »..... 20

Intervenants : M. le Président – M. Patrick Spies – Mme Cécile Neven, Ministre.

Question orale de M. Patrick Spies à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l’Agriculture et de la Ruralité, sur « le déclin des oiseaux migrateurs et le rôle de la Wallonie pour la protection des voies de migration »..... 21

Intervenants : M. le Président – M. Patrick Spies – Mme Cécile Neven, Ministre.

Question orale de M. Patrick Spies à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l’Agriculture et de la Ruralité, sur « l’absence de la Stratégie régionale forestière malgré l’urgence climatique »..... 22

Intervenants : M. le Président – M. Patrick Spies – Mme Cécile Neven, Ministre.

ORGANISATION DES TRAVAUX (SUITE)..... 23

Interpellations et questions orales transformées en questions écrites..... 23

Interpellations et questions orales retirées..... 23

LISTE DES INTERVENANTS..... 25

ABRÉVIATIONS COURANTES..... 26

COMMISSION DE L'AGRICULTURE, DE LA NATURE ET DE LA RURALITÉ

Présidence de M. Arnaud Dewez, Vice-Président

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- La séance est ouverte à 14 heures 33 minutes.

M. le Président. – La séance est ouverte.

Je souhaite excuser Mme la Ministre Dalcq, en mission à l'étranger. Elle sera remplacée par Mme la Ministre Neven, qui répondra en son nom et au nom du Gouvernement wallon.

Notre président, M. Huberty, s'est également excusé pour son absence. Je le remplacerai aujourd'hui.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Examen de l'arriéré

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen de l'arriéré de notre Commission. Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole sur celui-ci ?

Personne. Merci.

La gestion des incendies et la restauration des milieux naturels dans les Hautes-Fagnes – Visite

M. le Président. – Pour le projet de visite dans les Hautes-Fagnes, deux dates vous sont proposées : le jeudi 5 novembre 2026 ou le vendredi 6 novembre 2026, en après-midi pour les deux dates.

La parole est à M. Jacob.

M. Loïc Jacob (Les Engagés). – On avait noté, de notre côté, le vendredi 6 novembre afin de bénéficier de l'expertise du bourgmestre-député de Malmedy sur la question. Ce serait peut-être intéressant. À l'impossible, nul n'est tenu, mais je vous donne cette indication.

M. le Président. – Il me semble que le jeudi 5 novembre était préféré par les autres intervenants.

Mme Mélissa Hanus (PS). – On s'adaptera.

M. le Président. – Je vous lis le programme :

- à 13 heures, l'accueil de la délégation à la Maison du parc naturel Hautes-Fagnes-Eifel ;

- à 13 heures 15, un exposé introductif de Mme la Ministre Dalcq ;
- à 13 heures 25, des exposés techniques de représentants du DNF et du DEMNA, ainsi qu'un échange de vues ;
- à 14 heures, la visite de la zone sinistrée et la présentation des impacts écologiques et des mesures de restauration ;
- la fin des visites est estimée à 17 heures 30.

La parole est à Mme Linard.

Mme Bénédicte Linard (Ecolo). – Pour la date, c'est mon collègue Freddy Mockel qui sera présent. Il s'ajustera à ce qui sera proposé.

Il trouverait intéressant que quelqu'un du DNF puisse être rencontré, comme le chef de cantonnement de Verviers ou de Malmedy et la directrice de Malmedy-Bullange. Il estime que sont des personnes particulièrement intéressantes au regard de tout ce qu'il s'est passé.

Durant la rencontre, il trouverait intéressant d'avoir un point de vue scientifique sur la restauration, notamment via les recherches sur les tourbières de l'ULiège et un représentant opérationnel du parc naturel des Hautes-Fagnes-Eifel qui sera présent.

Concernant le lieu, M. Mockel propose le Centre nature de Botrange. Je ne sais pas si c'est tout à fait le même que celui que vous avez évoqué.

Cela vaut la peine de voir comment intégrer et prendre en compte ces réflexions, ce qui ne veut pas dire qu'il faut donner une suite à tout. Il me semble évident que, s'il faut aborder l'incendie et ses conséquences immédiates, la restauration aussi doit faire partie des sujets abordés, tant du point de vue technique que scientifique, que ce soit en termes de surfaces, de durée, des moyens ou encore de coopération internationale.

Je me fais le relais de quelqu'un qui a vécu ces événements de près et qui suit toute la question des Fagnes.

M. le Président. – La parole est à M. Agosti.

M. Gilles Agosti, Conseiller de Mme la Ministre Dalcq. – J'ai noté ces suggestions, sachant que la

Commission est souveraine dans le choix des intervenants.

Lors de la dernière réunion de la Commission, il a été proposé le DNF, un représentant des zones de secours et le DEMNA, pour le côté scientifique et restauration.

Le lieu doit encore être confirmé avec les services, ce qui ne change en rien le fait de pouvoir déjà bloquer la date, l'heure et le planning proposé.

M. le Président. – On partirait sur le vendredi 6 novembre 2026.

Puis-je recueillir votre assentiment sur la date et le projet de programme ?

(Assentiment)

En conclusion, la Commission arrête un projet de visite sur la gestion des incendies et la restauration des milieux naturels dans les Hautes-Fagnes le vendredi 6 novembre 2026.

Les parcs nationaux – Visite

M. le Président. – Une deuxième visite est prévue au parc national de Haute-Campine et de la vallée de l'Escaut le vendredi 13 novembre 2026.

Le projet de programme est le suivant :

- à 8 heures, départ ;
- à 9 heures 30, accueil de la délégation au Centre des visiteurs du parc national de Terhills ;
- à 10 heures, introduction par M. Schops, Directeur de l'ASBL « Paysage régional de Kempen et Maasland » et Responsable du Bureau du parc national de Hoge Kempen – Haute-Campine ;
- à 10 heures 15, visite de l'Ecotron de l'Université de Hasselt et de Terhills, porte d'entrée du parc national, sous la conduite de M. Van Den Bosch, Coordinateur du parc national de Hoge Kempen – Haute-Campine. Un échange de vues est prévu ;
- à 12 heures, lunch au Centre des visiteurs du parc national ;
- à 14 heures 30, accueil de la délégation au parc national de la vallée de l'Escaut ;
- à 14 heures 45, introduction par Mme Van Cauter et/ou M. De Haes, Présidents du parc national de la Vallée de l'Escaut ;
- à 15 heures, exposés de M. Desloover, Directeur adjoint du développement territorial sur le décret flamand relatif aux parcs flamands et sur les réserves de biosphère de l'UNESCO ; de M. Wezenbeek, Coordinateur du Bureau du parc national de la vallée de l'Escaut sur l'organisation, les aspects financiers, les missions, les actions et les projets ; de

M. De Meyer, Chef de projet du parc national de la vallée de l'Escaut, Agence de la nature et forêts, ou de M. Nachtergale, Coordinateur du programme Escaut, Agence de la nature et forêts, sur les actions visant à préserver la biodiversité ;

- à 16 heures 30, visite des polders de Kruikebe ;
- à 17 heures, fin de la visite ;
- à 19 heures, retour.

Puis-je recueillir votre assentiment sur le projet de programme ?

(Réaction d'un intervenant)

C'est à 9 heures 30, heure de l'accueil de la délégation au centre des visiteurs du parc national, à Maasmechelen. Un départ est prévu en minibus à 8 heures. Concernant la mission, 20 participants sont prévus, à savoir 10 députés, neuf collaborateurs et le secrétaire administratif de la commission. Le minibus peut accueillir 16 personnes, les 10 députés ayant priorité, un collaborateur par groupe politique et le secrétaire administratif de la commission. Les participations supplémentaires éventuelles devront se déplacer par leurs propres moyens, et le budget est estimé à 3 900 euros pour le lunch, l'introduction et le transport en minibus. En une traite, le trajet dure moins de 4 heures 30 – je rassure ceux qui ont participé à la visite en France.

Puis-je avoir votre assentiment sur ce projet et sur l'estimation de 3 900 euros ?

(Assentiment)

En conclusion, la Commission arrête un projet de visite du parc national de Hoge Kempen – Haute-Campine – et de Scheldevallei – Vallée de l'Escaut – le vendredi 13 novembre 2026.

(M. Fontaine, doyen d'âge, prend place au fauteuil présidentiel)

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

**Interpellation
de Mme Mélissa Hanus
à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de
l'Agriculture et de la Ruralité,
sur « le paquet Omnibus X ou l'opération
« Cancer pour tous » de la Commission
européenne »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'interpellation de Mme Hanus à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « le paquet Omnibus X ou l'opération « Cancer pour tous » de la Commission européenne ».

MM. Dewez, Jacob et Mme Linard se joignent à l'interpellation.

La parole est à Mme Hanus pour développer son interpellation.

Mme Mélissa Hanus (PS). – Madame la Ministre, le texte de mon interpellation concernant le fameux paquet Omnibus X en cours de négociation au niveau européen est effectivement évocateur. Il s'agit d'une opération « Cancer pour tous ». Sous couvert de simplification administrative, ce qui se profile au niveau européen est l'octroi d'un blanc-seing aux multinationales pour empoisonner les agriculteurs, la biodiversité et les consommateurs.

L'enjeu de ce dossier est de préserver la capacité de l'Union européenne à produire son alimentation. Avec ce paquet Omnibus X, les instances européennes envisagent d'ouvrir une brèche dans la protection de la santé et la protection environnementale. Si ce texte vient à être approuvé au niveau européen, ce sont des substances aujourd'hui interdites qui pourraient faire l'objet d'autorisations facilitées via des dérogations. Les autorisations temporaires pourront être prolongées plus facilement, pour le dire autrement. Plus encore, les États membres verront leur marge de manœuvre diminuer à l'avenir quand ceux-ci voudront maintenir des exigences plus strictes.

Parallèlement, on sait que votre collègue fédéral, le ministre Clarinval, permet des dérogations à tour de bras en la matière, même quand l'évaluation scientifique des substances n'est pas terminée.

Quand on parle de pesticides, on doit faire attention, car ces molécules peuvent avoir un effet très lourd sur la santé humaine, sur l'eau, sur les sols, sur la biodiversité, sur les pollinisateurs et sur l'ensemble des écosystèmes. En réalité, derrière ce dossier de l'Omnibus X au niveau européen se pose un vrai choix de société : veut-on accompagner les agriculteurs vers des pratiques moins dépendantes des pesticides ou, au contraire, veut-on faciliter un retour en arrière qui date de plus de 30 ans ?

Les premières victimes des pesticides, de leur utilisation et de leur épandage, ce sont en réalité les agricultrices et les agriculteurs eux-mêmes. En effet, ce sont eux qui manipulent et épandent les produits à travers les champs. Ce sont eux qui travaillent sur des parcelles traitées. Ce sont eux qui vivent parfois pendant des années au contact de ces substances nocives et cancérigènes qui provoquent des maladies qui sont hélas décelées plus tard, alors même que l'autorisation de ces mêmes pesticides aura eu lieu auparavant.

Ce dossier a largement été documenté dans le journal *Le Vif* qui nous éclaire le système belge de reconnaissance des maladies professionnelles ; ce système est caractérisé d'insuffisant pour certaines pathologies liées aux pesticides. Parmi les maladies concernées, la maladie de Parkinson est en

augmentation. Chez nos voisins français, elle est reconnue comme maladie professionnelle liée à l'exposition aux pesticides, mais elle n'est pas reconnue en tant que telle, de manière similaire, en Belgique. Le système belge reste difficilement accessible, avec des critères dépassés et inadaptés à la réalité du monde agricole.

Parallèlement, le dossier du *Vif* nous éclaire également sur le fait que, si les agriculteurs ont un statut d'indépendant, ils ne peuvent hélas pas bénéficier des protections qui émanent du système Fedris comme les autres salariés. Cela signifie que les agriculteurs et agricultrices sont les plus exposés aux pesticides, mais les moins protégés. Il s'agit d'un angle mort de notre système de sécurité sociale et de reconnaissance des risques professionnels liés aux pesticides, car, oui, l'usage des pesticides est avant tout une question de santé pour les agriculteurs et les agricultrices qui sont en première ligne.

Dans ce débat, un combat symbolique et illustratif contre l'usage des pesticides est celui de Paul François, en France, qui s'est opposé à la multinationale Monsanto. C'est un combat qui doit évidemment rester dans les mémoires. Il a lui-même formulé un combat judiciaire historique pour faire reconnaître toutes les conséquences de sa propre intoxication après l'utilisation d'un herbicide. Ce combat tout à fait emblématique nous a démontré le rapport de force complètement déséquilibré entre un agriculteur malade et une multinationale de l'agrochimie.

Le paquet Omnibus X est dangereux et donne le sentiment d'un véritable retour en arrière. Quelle sera la position de la Wallonie sur le paquet Omnibus X, en particulier sur les dispositions relatives aux pesticides ? La Wallonie demandera-t-elle à la Belgique de s'opposer à toute mesure qui permettrait de réautoriser plus facilement des substances interdites ou de prolonger des dérogations sans garanties strictes ?

Avez-vous sollicité une analyse juridique sur les marges d'action de la Wallonie et de la Belgique, y compris par toute voie de droit utile, si ce paquet devait affaiblir les protections existantes en matière de santé et d'environnement ?

Quelles initiatives allez-vous prendre avec vos collègues compétents pour mieux protéger les agriculteurs exposés aux pesticides : biomonitoring, prévention, substitution des produits les plus dangereux, accompagnement technique vers des alternatives, information des utilisateurs et meilleure reconnaissance des maladies liées à l'exposition professionnelle ?

M. le Président. – La parole est à M. Dewez qui a demandé à se joindre à l'interpellation.

M. Arnaud Dewez (MR). – Madame la Ministre, chers collègues, la santé des agriculteurs, comme celle de l'ensemble de nos concitoyens, et la protection de

notre environnement sont évidemment des enjeux essentiels. Sur ce point, je pense que nous pouvons tous nous retrouver. Toutefois, précisément parce que le sujet est sérieux, je pense qu'il mérite mieux qu'un titre comme « l'opération « Cancer pour tous » ». J'entends, Madame Hanus, que vous voulez précisément être dans la provocation, mais je pense que faire preuve d'un peu de nuance est essentiel dans ce débat politique et particulièrement sur cette thématique sensible.

La nuance commence par rappeler le contexte dans lequel s'inscrit ce paquet Omnibus. Aujourd'hui, le système européen d'autorisation et de réévaluation des substances actives montre ses limites. L'EFSA est confrontée à un engorgement important, avec environ 200 substances actives en cours de réévaluation. Dans le même temps, de nouvelles solutions de biocontrôle peinent à obtenir leur première autorisation.

C'est aussi cela, le problème auquel l'Europe doit répondre. Nos agriculteurs voient progressivement leur boîte à outils se réduire, alors que les alternatives aux pesticides conventionnels ne sont pas toujours disponibles suffisamment vite. C'est notamment dans ce cadre que se sont tenus les États généraux de protection des cultures, à l'initiative de notre ministre Dalcq.

Cela ne signifie évidemment pas qu'il faut tout déréguler. Entre le statu quo et une simplification sans garde-fou, il existe une voie plus équilibrée, défendue par nos collègues libéraux européens. Celle-ci pourrait prendre en considération de n'octroyer des autorisations illimitées que pour les biocontrôles, biopesticides et substances actives à faible risque, tout en sachant que le terme « autorisation illimitée » n'est pas correct, car un État devra toujours donner son approbation pour les produits finis contenant des substances actives, après validation par l'EFSA, et que cette approbation de l'État membre reste limitée dans le temps.

Par ailleurs, simplifier ne signifie pas renoncer au contrôle scientifique. Si de nouvelles données scientifiques font apparaître un risque pour la santé ou l'environnement, une substance doit évidemment pouvoir être réévaluée. C'est dans cet équilibre que doit se situer le débat : maintenir un haut niveau de protection de la santé et de l'environnement, améliorer l'efficacité de nos procédures, et permettre aux agriculteurs d'accéder plus rapidement aux alternatives et de voir leurs contraintes administratives diminuer.

Madame la Ministre, quelle position la Wallonie défend-elle dans les discussions belges sur ce paquet Omnibus ? Comment votre administration est-elle associée à ces travaux et quelles sont vos priorités dans les négociations ?

Enfin, le débat sur la reconnaissance de la maladie de Parkinson comme maladie professionnelle chez les agriculteurs est intéressant, mais rappelons qu'il s'agit d'une compétence fédérale. Je vous remercie d'avance.

M. le Président. – La parole est à M. Jacob qui a demandé à se joindre à l'interpellation.

M. Loïc Jacob (Les Engagés). – Madame la Ministre, la question soulevée ici est évidemment importante. Elle touche la santé des agriculteurs, ainsi que la protection du consommateur, de la nature et de la biodiversité. Nous sommes tous d'accord là-dessus. Et je pense que nous partageons une conviction essentielle : la simplification administrative européenne ne doit pas se faire au détriment de la santé publique et de l'environnement.

Je tiens tout de même à rappeler quelques éléments complémentaires à ceux évoqués par mon collègue sur ce qui se fait en Wallonie.

La Déclaration de politique régionale prend déjà ces enjeux en compte, avec des orientations ambitieuses en matière de transition agricole et de protection de l'environnement notamment. Nous avons aussi un outil assez intéressant en Région wallonne : le Plan wallon de réduction des pesticides, avec les écueils que nous lui connaissons, évidemment, mais qui est amené à évoluer, avec une actualisation prévue pour 2028-2032. Cette dernière devra tenir compte de nos échanges et du contexte international, bien entendu.

Nous agissons aussi, par exemple, sur la protection de nos ressources en eau, puisque l'on vise à protéger les zones de captage en intervenant à la source, en concertation avec les agriculteurs et les acteurs concernés. Nous travaillons sur le sujet, et le Gouvernement a toujours déclaré vouloir poursuivre et renforcer le travail en la matière, en tenant compte des équilibres, bien entendu – notamment la viabilité économique des exploitations agricoles –, mais où la réduction drastique des risques liés aux pesticides doit rester la ligne directrice.

Concernant le paquet Omnibus aujourd'hui au centre de nos discussions, il est toujours en débat au niveau européen. Il est évidemment pour nous aussi une source d'inquiétude et d'interrogations bien légitimes. Cependant, il ne faut pas toujours tout de suite tirer des conclusions hâtives. Le débat se poursuit. Le paquet a déjà commencé à être modifié, et c'est une bonne chose. Il faut toutefois aller beaucoup plus loin parce que cela ne répond pas encore aux standards qui sont les nôtres, loin de là.

C'est pour cela que nous devons rester attentifs, notamment dans nos mécanismes de concertation intrabelges, à porter la voix wallonne, qui doit faire écho aux objectifs que j'ai évoqués, mais aussi aux actions que nous mettons déjà en place chez nous.

Le chemin doit se poursuivre pour essayer d'influencer qui de droit au niveau européen, pour que le texte change clairement en la matière, puisque notre responsabilité est claire : continuer à accompagner les agriculteurs dans la transition et protéger la santé de

tous, ainsi que nos ressources naturelles. Ce que nous devons conclure de nos échanges du jour et des réponses que Mme la Ministre nous apportera, c'est que nous devons maintenir une position forte et proactive en la matière. Je vous remercie.

M. le Président. – La parole est à Mme Linard qui a demandé à se joindre à l'interpellation.

Mme Bénédicte Linard (Ecolo). – Madame la Ministre, en complément à ce qui a déjà été évoqué, je rappellerai qu'aujourd'hui, le cancer – qui est une des maladies causées, entre autres, par les pesticides – est une maladie chronique dite « de civilisation ». Cela fait quelques années maintenant que le nombre de cancers augmente, notamment les cancers précoces. À l'horizon 2050, ils vont augmenter de 77 %.

Les pesticides sont aussi cause d'infertilité. En 50 ans, le taux de concentration du sperme a baissé de moitié. Les pesticides de synthèse sont aussi à l'origine de la maladie de Parkinson, par exemple. À cet égard, aux Pays-Bas – gros consommateur de pesticides pour les tulipes –, la maladie de Parkinson a augmenté de 30 %. Quand on investit 1 euro dans l'alimentation classique, des externalités de 2 à 4 euros sont générées, par exemple pour tout ce qui concerne la pollution de l'eau qu'il faut essayer d'amoindrir par la suite.

Au sujet des pesticides de synthèse, un gros travail a été mené sur les substances actives, mais on n'a jamais travaillé sur l'impact des coformulants, par exemple, qui sont toutes les substances qui « enrobent » les pesticides. Certains effets des pesticides se transmettent de génération en génération : les pesticides ont des effets épigénétiques transgénérationnels ; c'est-à-dire que lorsque vous êtes la fille d'une fille de quelqu'un qui a un cancer lié à l'exposition à certains produits, vous avez plus de risques, par exemple en matière de cancer du sein.

Tout cela nous rappelle combien il est essentiel de ne pas faiblir notre devoir de précaution sur la question des pesticides et, surtout, d'aller beaucoup plus loin. Aujourd'hui, un texte est sur la table des collègues européens, et la Wallonie fait partie des acteurs qui pourraient fermement s'opposer à tout amoindrissement en matière de politique liée aux pesticides de synthèse. Les écologistes défendent toujours la suppression de ces substances.

Dans ce contexte, que faites-vous concrètement pour avancer sur les alternatives aux pesticides de synthèse ? C'est en effet en ce sens qu'il faut avancer pour soutenir nos agriculteurs et agricultrices. En parallèle, il faut prévoir le fait de ne plus pouvoir recourir aux pesticides. Cela prend du temps, mais si l'on ne commence jamais, on n'y arrivera jamais. Quelle sera la position de la Wallonie en matière de défense de la santé des Wallons et des Wallonnes au sujet de ce fameux texte sur la table au niveau européen ? Comment travaillez-vous avec les

partenaires de la Belgique pour prendre position, puisque ce sera une position belge qui devra être émise ? Quels leviers, quelle réglementation, quelles politiques ou quels moyens diplomatiques utilisez-vous pour faire en sorte que cette loi Omnibus X ne passe pas ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Neven.

Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports. – Mesdames et Messieurs les Députés, tout d'abord, je souhaite rappeler un principe fondamental : simplifier la réglementation européenne ne signifie pas renoncer à nos exigences sanitaires et environnementales. Je tiens d'ailleurs à rappeler que j'ai toujours défendu une approche équilibrée qui concilie simplification administrative – lorsque celle-ci est justifiée – et maintien d'un niveau élevé d'exigence en matière de protection de la santé et de l'environnement. Une remise en cause excessive du cadre réglementaire risquerait de compromettre les avancées réalisées au cours des dernières années et les objectifs que nous poursuivons pour la Wallonie en matière de santé publique et de préservation des écosystèmes.

Dans cette perspective, j'ai également toujours soutenu qu'une attention particulière devait être accordée, au niveau européen, aux produits issus des biosolutions. Soumis aux mêmes exigences d'évaluation et d'homologation que les autres substances actives, ils constituent un levier important pour diversifier les moyens de protection des cultures et favoriser le déploiement de solutions alternatives.

Permettez-moi aussi de clarifier l'état des négociations et la position défendue par la Belgique. Le 30 septembre dernier, le Conseil de l'Union européenne a adopté son mandat de négociation. Au niveau belge, ce soutien a fait l'objet d'une procédure de silence intrabelge qui s'est clôturée le 22 septembre. Aucune entité ne l'a rompu, y compris le Gouvernement de la Région bruxelloise auquel participe votre formation, Madame la Députée. Si nous avons pu soutenir ce compromis, c'est parce qu'il permet de simplifier certaines procédures administratives tout en maintenant les garanties essentielles en matière de sécurité sanitaire et de protection de l'environnement. Il s'agit de rendre la réglementation plus claire et plus efficace, sans remettre en cause les objectifs de protection de la santé humaine, animale et de l'environnement.

En effet, lors des négociations, la Belgique avait exprimé, le 4 juin, certaines préoccupations via un courrier adressé à la présidence du Conseil. Elle insistait sur la nécessité de préserver les réexamens scientifiques, de renforcer les capacités des autorités d'évaluation et de maintenir un niveau élevé de protection sanitaire et environnementale.

Plusieurs de ces préoccupations trouvent une réponse dans le mandat adopté par le Conseil en date du 30 septembre. Alors que la Commission envisageait des approbations illimitées pour la majorité des substances actives, le Conseil réserve cette possibilité aux substances actives à faible risque.

Pour les autres substances, les périodes d'approbation seraient portées à 15 ans pour une première approbation et à 25 ans pour les approbations suivantes, avec certaines exceptions. Concernant les biocides, le Conseil maintient également le principe des approbations limitées dans le temps, tout en prolongeant leur durée. Pour contrebalancer cet allongement, le Conseil a renforcé plusieurs garanties. Il prévoit notamment un examen périodique de la littérature scientifique et des données de surveillance par l'Autorité européenne de sécurité des aliments – l'EFSA.

Le Conseil maintient également le principe proposé par la Commission d'un abaissement des limites maximales de résidus jusqu'au zéro technique pour certaines substances particulièrement dangereuses interdites d'utilisation dans l'Union européenne après une analyse d'impact. Il étend cette disposition aux substances présentant, dans certaines conditions d'utilisation, des risques inacceptables pour les abeilles ou les eaux souterraines, ce qui est un signal très positif de l'Union européenne. Enfin, les substances de biocontrôle bénéficieront d'un traitement prioritaire lors de leur évaluation, afin de favoriser le développement d'alternatives aux produits phytopharmaceutiques conventionnels.

Ces évolutions montrent que le Conseil a davantage encadré plusieurs dispositions initialement proposées par la Commission. Pour répondre précisément à votre question, la Wallonie défend une simplification ciblée qui préserve les garanties sanitaires et environnementales, tout en permettant aux agriculteurs de disposer de solutions efficaces pour protéger leurs cultures.

Concernant les marges de manœuvre des États membres et des Régions, nous veillons à préserver les possibilités d'intervention prévues par la législation européenne, notamment lorsque des risques particuliers pour la santé publique, l'eau ou la biodiversité le justifient. Cela concerne notamment les restrictions d'utilisation et les mesures de protection adaptées aux réalités régionales, dans le respect du droit européen.

Quant aux éventuels recours juridiques, le processus législatif européen est toujours en cours. Notre priorité est donc de défendre les garanties nécessaires durant les négociations. Les possibilités de recours devront, le cas échéant, être appréciées à la lumière du texte définitivement adopté.

En ce qui concerne la concertation, les organisations agricoles, les associations environnementales, les scientifiques et les acteurs de la santé au travail sont des interlocuteurs essentiels. Les cadres de concertation existants, notamment ceux liés aux plans d'action nationaux et régionaux relatifs aux pesticides, permettent de recueillir leurs préoccupations.

J'en viens enfin à la protection des agriculteurs eux-mêmes. Ils sont en première ligne face aux risques liés à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques et doivent pouvoir exercer leur métier dans des conditions qui garantissent la protection de leur santé. C'est pourquoi la Wallonie mène depuis plusieurs années une politique active de réduction des risques liés à l'utilisation de ces produits. Cette politique repose sur plusieurs axes complémentaires : la surveillance des expositions, la prévention, la formation des utilisateurs et le développement d'alternatives.

Ainsi, les travaux de biomonitoring menés par l'ISSEP auprès des agriculteurs et de la population wallonne permettent de mieux documenter les niveaux d'exposition. En parallèle, de nombreuses actions de prévention sont mises en œuvre afin de favoriser une utilisation sûre des produits phytopharmaceutiques. Elles passent notamment par la diffusion d'informations adaptées, l'utilisation d'équipements de protection adéquats et l'adoption de bonnes pratiques permettant de limiter les expositions. À cet égard, PreventAgri joue un rôle important dans l'accompagnement des agriculteurs, tout comme le dispositif de phytolice, qui impose une formation continue à toute personne amenée à utiliser ou à commercialiser ces produits.

La protection de la santé des agriculteurs passe également par la réduction de la dépendance aux produits phytopharmaceutiques pour protéger leur culture, obtenir une récolte et générer un revenu. Nous ne pouvons donc pas leur demander de réduire l'usage de certaines substances sans leur proposer des solutions alternatives crédibles, efficaces et économiquement accessibles. C'est dans cette perspective que les centres pilotes, les organismes de recherche et les projets soutenus par la Région développent et diffusent des méthodes alternatives, notamment dans le domaine du biocontrôle et de la protection intégrée des cultures. L'accompagnement technique des exploitations est également essentiel pour concilier les objectifs de protection de la santé et de l'environnement avec la viabilité économique des exploitations agricoles.

Les États généraux de la protection des cultures constituent à cet égard une étape importante. Les échanges et conclusions qui en découleront contribueront notamment à orienter les efforts de recherche et d'innovation et à renforcer la formation continue vers des solutions concrètes, opérationnelles et adaptées aux réalités de terrain pour réduire durablement le recours aux produits phytopharmaceutiques.

Enfin, la reconnaissance des maladies professionnelles, notamment la maladie de Parkinson, relève principalement de l'autorité fédérale. Cette question mérite une attention particulière de la part des autorités fédérales compétentes au regard des enjeux de santé qu'elle soulève pour certains professionnels potentiellement exposés au cours de leur carrière.

Je conclurai sur un point essentiel : le mandat du Conseil constitue un encadrement plus strict que la proposition initiale de la Commission. Notre objectif est de garantir un niveau élevé de protection de la santé et de l'environnement, tout en accompagnant les agriculteurs vers des systèmes de production moins dépendants des produits phytopharmaceutiques, grâce à des alternatives efficaces et adaptées aux réalités agronomiques. C'est cette approche pragmatique et équilibrée que je continuerai à défendre au nom de la Wallonie.

M. le Président. – La parole est à Mme Hanus.

Mme Mélissa Hanus (PS). – Je vais répondre à ce que j'ai entendu à la fois de la part des collègues de la majorité et de Mme la Ministre. Tout d'abord, je réexpliquerai mon propos et le choix de mots à caractère plutôt provocateur dans ce dossier. C'est un choix, mais les mots ne viennent pas de moi. Il faut remettre à César ce qui est à César : l'expression « cancer pour tous » vient d'un humoriste suisse. Pour ma part, je qualifierais plutôt l'Omnibus X d'*open-bar* européen sur les pesticides, et j'assume ces propos.

Madame la Ministre, vous répondez partiellement aux questions que je vous ai posées, mais, en réalité, vous n'avez pas d'opposition ferme quant à ce paquet européen en matière de pesticides. Vos propos m'étonnent vraiment. Quand je parle de recours juridique à étudier pour conserver une marge de manœuvre en Wallonie, vous me répondez que vous attendez que le texte soit voté. J'aurais attendu plus de proactivité de votre part, surtout dans un dossier aussi important qui risque encore de faire l'objet de modifications avant d'être voté, d'où le sens de cette interpellation.

Au sujet de l'accompagnement des agriculteurs, j'aurais envie de transférer vos propos à ceux d'entre eux qui ont contracté des cancers ces dernières années, singulièrement à cet agriculteur auteur en France. Je suis sûre qu'il serait ravi d'entendre ce genre de propos.

Quant aux États généraux qui ont été organisés en Wallonie, parallèlement aux auditions sur les pesticides qui se sont tenues en ce Parlement, je tiens simplement à rappeler que ces États généraux n'ont abouti qu'à un guide méthodologique. Je vous parle d'un package législatif européen qui peut se traduire comme un *open-bar* sur les pesticides et vous me parlez d'un guide méthodologique. C'est complètement lunaire.

Sur la maladie de Parkinson, le sens de mon propos est de plaider au niveau fédéral pour que cette maladie professionnelle puisse être également reconnue pour les agriculteurs et les agricultrices. Le MR et les Engagés sont aux commandes, tant au niveau fédéral qu'au niveau wallon, pour changer la donne.

Pour résumer ce que je voulais vous dire sur ce dossier, Madame la Ministre, la simplification ne peut pas devenir un permis de polluer et encore moins un permis d'empoisonner. Protéger nos agriculteurs, notre santé et notre environnement doit rester une priorité et pas une variable d'ajustement économique.

M. le Président. – La parole est à M. Dewez.

M. Arnaud Dewez (MR). – Je ne serai pas dans la même tonalité. C'est un sujet sérieux. Ce n'est pas parce que l'on a pu être touché par un cancer dans sa chair que l'on doit tomber dans de la radicalité dans ses propos pour aborder cette thématique.

Je remercie Mme la Ministre d'avoir clarifié la position belge, wallonne et bruxelloise, dont le Parti socialiste fait partie. Votre approche est pragmatique et équilibrée. Je regrette, Madame Hanus, que vous n'ayez pas parlé de biosolutions, parce que c'est une part importante de ce paquet Omnibus, il faut le souligner.

M. le Président. – La parole est à M. Jacob.

M. Loïc Jacob (Les Engagés). – Merci, Madame la Ministre, pour la réponse. Omnibus est bien un package européen. Je ne voudrais pas qu'on laisse croire qu'il s'agit d'un package fomenté par le MR et les Engagés en Région wallonne. J'ai parfois l'impression que l'on confond tout.

Cela étant dit, vous avez entendu ma position. J'ai entendu Mme la Ministre répéter celle de la Wallonie, laquelle me convient. Mme la Ministre a rappelé les évolutions entre le temps de la Commission et le Conseil. C'est à noter, il faut intellectuellement le reconnaître.

Je signale qu'il y aura encore un passage au Parlement européen. Chaque formation politique y est amenée à jouer ce rôle. On doit tout faire, chacun dans notre position, pour continuer à infléchir au maximum les points problématiques de ce paquet Omnibus, en ayant conscience qu'il s'agit toujours d'enjeux européens. On fera un maximum, mais cela reste des enjeux européens, avec des enjeux nationaux parfois très complexes et bien éloignés des nôtres.

C'est pour cela que la priorité est, en parallèle à ce lobby européen, de continuer à travailler sur ce que l'on fait chez nous en matière de réduction et d'utilisation des pesticides – on aura des politiques extrêmement fortes en la matière –, mais également en matière d'accompagnement et de développement des filières.

En effet, on maîtrise toujours mieux ce que l'on produit chez soi, on est sûr de ce qui s'y trouve. C'est toujours plus problématique quand on doit aller le chercher dans des pays voisins qui ne respectent pas les mêmes standards que les nôtres. Continuons à travailler comme on le fait en Wallonie. En travaillant dans ce sens, nous aurons matière à donner satisfaction à chacun.

M. le Président. – La parole est à Mme Linard.

Mme Bénédicte Linard (Ecolo). – Que ce soit il y a deux semaines, quand je suis allée vers le ministre Coppieters ou aujourd'hui, j'entends des contradictions, entre autres, dans la réponse qui a été faite, où l'on nous dit : « On essaie de garantir qu'il n'y ait aucun impact sur les agriculteurs et les agricultrices », et dans la même réponse que l'« on continue d'activer le principe de prévention pour limiter l'exposition ».

Le problème aujourd'hui – c'est aussi le problème de l'Omnibus X pour lequel la Belgique doit remettre un avis, dont la Wallonie – est que l'on continue de fonctionner dans une idée de prévention et pas de principe de précaution. Tout nous montre que l'on doit changer de paradigme. Avec tous les effets délétères sur la santé que peuvent avoir les pesticides de synthèse, il faut appliquer le principe de précaution, c'est-à-dire aller vers une interdiction. Cela ne se fera certainement pas en deux mois, mais il faut s'atteler maintenant à aller vers l'interdiction.

Vous savez que 1 % des pesticides de synthèse utilisés atteint sa cible. Tout le reste part de manière diffuse : dans la nature, vers les gens et 80 % de l'exposition aux pesticides va vers l'alimentation. Fatalement, on ne peut pas continuer d'agir avec une idée de prévention. On doit aller vers le principe de précaution.

J'entends bien, entre autres, les Engagés qui nous disent qu'on doit aller plus loin. Oui, allons-y ! Qu'attend-on ? Allons plus loin, parce que cela fait deux ans maintenant que cette législation est en place. On ne va pas assez vite plus loin. Il est temps de prendre en considération la santé tant des agriculteurs et des agricultrices que des Wallons et des Wallonnes – même si cela ne s'arrête pas aux frontières – et de faire en sorte de travailler concrètement à l'interdiction des pesticides.

M. le Président. – Des motions motivées sont déposées en conclusion de l'interpellation de Mme Hanus. La première est déposée par Mme Hanus et M. Fontaine (Doc. 715 (2026-2027) N° 1) et la seconde, par MM. Dewez et Jacob (Doc. 716 (2026-2027) N° 1).

L'incident est clos.

(M. Dewez, Vice-Président, reprend place au fauteuil présidentiel)

**Question orale
de M. Eddy Fontaine
à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de
l'Agriculture et de la Ruralité,
sur « la nécessité de préserver l'emploi dans le
cadre de la fusion de l'Agence wallonne pour la
promotion d'une agriculture de qualité (APAQ-
W), de Biowallonie et du Collège des
producteurs »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Fontaine à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « la nécessité de préserver l'emploi dans le cadre de la fusion de l'Agence wallonne pour la promotion d'une agriculture de qualité (APAQ-W), de Biowallonie et du Collège des producteurs ».

La parole est à M. Fontaine pour poser sa question.

M. Eddy Fontaine (PS). – Madame la Ministre, j'ai déjà eu l'occasion de vous interroger, à plusieurs reprises, sur la fusion APAQ-W, Biowallonie et le Collège des producteurs. Lors de notre échange du 20 avril dernier, vous indiquiez que le rapprochement entre l'APAQ-W, Biowallonie et le Collège des producteurs avançait, sans que la forme juridique de la future entité soit encore arrêtée. Vous précisiez également que l'objectif était de renforcer la promotion des produits locaux, la structuration des filières, le développement du bio et la recherche de nouveaux débouchés pour améliorer le revenu des agriculteurs et des agricultrices.

Nous sommes désormais fort avancés dans l'année 2026, nous sommes déjà dans le dernier trimestre. Or, les travailleurs concernés, les filières agricoles et les acteurs de terrain ont besoin de visibilité pour l'année qui vient. Où en est aujourd'hui l'analyse juridique relative à cette fusion ? La forme de la future structure est-elle déjà arrêtée ? Quel calendrier précis fixez-vous pour les prochaines étapes réglementaires et organisationnelles ?

Quelles garanties pouvez-vous donner quant au maintien de l'emploi, des droits acquis et des statuts des travailleurs concernés, notamment au regard des différences entre organisme public et ASBL ? C'était une question qui se posait. Les organisations syndicales ont-elles été formellement associées à la discussion ?

Par ailleurs, les budgets 2027 de l'APAQ-W, de Biowallonie et du Collège des producteurs seront-ils pérennisés dans l'attente de la nouvelle structure ? Qu'en est-il des points APE du Collège des producteurs ? Pouvez-vous garantir que les missions spécifiques de chaque structure, en particulier l'accompagnement du bio, la structuration des filières et la promotion des produits wallons, seront maintenues et clairement financées en 2027 ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Neven.

Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports. – Monsieur le Député, les travaux visant au rapprochement des trois structures se poursuivent. Une première analyse juridique a permis d'identifier les principaux éléments qui doivent guider la réflexion quant à la forme que pourrait prendre la future entité, ainsi qu'aux implications de ce choix pour les deux ASBL concernées que sont Biowallonie et le Collège des producteurs. La décision relative à la structure juridique de cette nouvelle entité devrait être arrêtée prochainement. Mon objectif est de permettre à celle-ci d'être pleinement opérationnelle au 1^{er} janvier 2028.

S'agissant de l'emploi et de la gestion du personnel, il est encore prématuré de préciser l'ensemble des modalités qui seront mises en œuvre. L'analyse juridique définitive dépendra en effet de la forme retenue pour la future entité. À ce stade, il n'est donc pas encore possible de déterminer avec précision toutes les mesures qui devront ou pourront être prises en matière de gestion du personnel. Le dossier devrait évoluer dans les prochaines semaines. Les membres du personnel seront informés dans les meilleurs délais, afin de réduire autant que possible les incertitudes liées à cette transition.

Les organisations syndicales seront naturellement associées au processus législatif et réglementaire de mise en place de la nouvelle entité, dès que des éléments plus concrets permettront de préciser les éventuelles implications pour le personnel. Par ailleurs, les équipes sont régulièrement informées de l'état d'avancement des travaux, notamment par l'intermédiaire de leurs responsables.

En ce qui concerne les moyens budgétaires alloués à ces structures, je me permets de vous renvoyer vers les débats budgétaires lors de la commission ad hoc. En ce qui concerne les points APE, la réforme relève des travaux menés par mon collègue, le ministre Pierre-Yves Jeholet, et devrait faire l'objet de clarifications dans les prochains mois.

Je tiens néanmoins à réaffirmer que l'accompagnement du développement de l'agriculture biologique, la structuration des filières, la promotion des produits wallons et la mise en place de la marque forte demeurent des priorités majeures de mon action. Ces missions continueront à bénéficier d'un soutien en 2027 et occuperont une place centrale au sein de la future entité. Il est en effet essentiel de garantir la continuité de ces missions structurantes, qui contribuent directement à la rentabilité et à la durabilité du secteur agricole wallon.

M. le Président. – La parole est à M. Fontaine.

M. Eddy Fontaine (PS). – Merci, Madame la Ministre, pour les informations que vous avez bien voulu partager avec nous aujourd'hui, mais nous ne sommes pas fort avancés par rapport à la dernière question que j'ai posée en avril.

Vous me dites que les travaux se poursuivent et que la forme juridique n'est toujours pas arrêtée. Dès lors, de facto, si la forme juridique n'est pas arrêtée, on n'a d'informations ni sur la continuité dans le personnel ni sur le nombre de personnes qui seraient dans cette nouvelle structure. Vous indiquez que les informations pour le personnel seront données dans les semaines qui viennent. Vous me renvoyez vers le budget pour le financement et vers le ministre en charge pour les APE, ce que je ferai bien volontiers.

Quant à la mise en place de la marque forte, nous ne sommes pas beaucoup plus avancés. Je m'en référerai à ma question ultérieure, qui est spécifique à la marque forte.

**Question orale
de M. Eddy Fontaine
à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de
l'Agriculture et de la Ruralité,
sur « l'évolution du cours des céréales »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Fontaine à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « l'évolution du cours des céréales ».

La parole est à M. Fontaine pour poser sa question.

M. Eddy Fontaine (PS). – Madame la Ministre, les cours des céréales ont fortement augmenté – on le sait – ces dernières semaines. Le prix du blé standard certifié atteindrait 210 euros la tonne, soit environ 50 euros de plus qu'il y a un an. Cette hausse s'expliquerait notamment par les conséquences de la guerre entre la Russie et l'Ukraine sur les exportations mondiales, les attaques en mer Noire, la saturation des voies alternatives et les inquiétudes de certains pays importateurs quant à leur approvisionnement. Cette situation, Madame la Ministre, peut constituer une opportunité conjoncturelle pour certains céréaliers wallons, après une campagne marquée par des rendements faibles en raison de la sécheresse. Elle rappelle aussi la forte dépendance des marchés agricoles aux tensions géopolitiques, aux infrastructures logistiques et aux aléas climatiques.

Madame la Ministre, quelle analyse faites-vous de l'évolution récente des prix des céréales et de son impact sur les exploitations wallonnes ? Disposez-vous d'éléments permettant d'évaluer si cette hausse compense réellement les pertes de rendement liées à la sécheresse pour les producteurs wallons ? Quel secteur

agricole wallon pourrait, à l'inverse, être pénalisé par une hausse durable du prix des céréales, notamment en matière d'alimentation animale ? Quelles mesures entendez-vous prendre pour renforcer la résilience des filières wallonnes face à la volatilité des marchés agricoles internationaux, qu'elle soit liée aux conflits, au climat ou aux difficultés ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Neven.

Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports. – Monsieur le Député, l'augmentation récente des prix des céréales est réelle, mais elle doit être relativisée dans une perspective historique. Les données de marché confirment une hausse du cours du froment ces derniers mois, sous l'effet des différents événements géopolitiques que vous citez.

Pour les exploitations céréalières wallonnes, cette remontée est favorable mais ne correspond pas à une situation de prix exceptionnellement élevés. Les conditions climatiques de 2026, marquées par une sécheresse prolongée et plusieurs épisodes de chaleur, ont affecté les rendements. La récolte de froment apparaît inférieure à celle de 2025, année particulièrement favorable, mais les données disponibles ne permettent pas encore de quantifier précisément les pertes à l'échelle wallonne. Dès lors, l'impact économique varie fortement selon les exploitations et la hausse des prix ne compense pas nécessairement les pertes de rendement les plus importantes.

Par ailleurs, les coûts de production demeurent élevés par rapport à la période précédant la crise énergétique de 2022. Les engrais ont notamment connu une forte hausse pour la campagne 2026, et les secteurs les plus exposés à une hausse durable des prix des céréales sont ceux qui dépendent fortement de l'alimentation animale achetée sur le marché. Le froment est largement utilisé dans les aliments composés pour les porcs et les volailles, tandis que les élevages de ruminants, davantage basés sur l'herbe, le maïs ensilé et les fourrages produits par l'exploitation, sont généralement moins sensibles à l'évolution du prix du blé.

Enfin, la volatilité des marchés agricoles observée ces dernières années reflète l'influence croissante des facteurs climatiques, économiques et géopolitiques. Dans ce contexte, les exploitations agricoles font évoluer leurs pratiques afin de mieux faire face aux aléas climatiques et aux fluctuations des marchés. La marque forte sera également un levier important pour permettre le développement des filières locales.

M. le Président. – La parole est à M. Fontaine.

M. Eddy Fontaine (PS). – Madame la Ministre, j'ai bien noté que, si vous avez constaté que l'augmentation est bien réelle, elle doit être relativisée. La récolte est

inférieure à 2025 – on sait que, en 2025, la récolte a été très, très, très bonne – et les pertes ne sont pas encore mesurées. Il n'y a pas un seul facteur, mais un triple facteur : climatique, économique et géopolitique.

On a bien noté également que les agriculteurs, en particulier les éleveurs, sont impactés, puisqu'ils doivent avoir recours aux céréales pour nourrir leurs bêtes.

Vous avez parlé de la marque forte, une deuxième fois, sur la deuxième question. J'attendrai les questions suivantes pour avoir un peu plus de précisions. Le suspense est total.

Question orale

de M. Eddy Fontaine

à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « la très longue gestation de la réforme de la promotion de l'agriculture et d'un référentiel unique »

Question orale

de M. Nicolas Janssen

à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « le commerce équitable et la juste rémunération des producteurs »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les questions orales à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, de :

- M. Fontaine, sur « la très longue gestation de la réforme de la promotion de l'agriculture et d'un référentiel unique » ;
- M. Janssen, sur « le commerce équitable et la juste rémunération des producteurs ».

La parole est à M. Fontaine pour poser sa question.

M. Eddy Fontaine (PS). – Madame la Ministre, depuis plus de 18 mois, vous annoncez la création d'une marque unique destinée à mieux promouvoir les productions agricoles wallonnes. L'objectif est important : donner un repère clair aux consommateurs, renforcer la visibilité des produits wallons, structurer les filières et améliorer la valorisation du travail de nos producteurs.

En juin, vous indiquiez que votre cabinet, l'APAQ-W, Biowallonie et le Collège des producteurs poursuivaient des échanges avec les filières. Vous précisiez que la marque devait reposer sur des cahiers des charges spécifiques à chaque filière, tout en évitant une surcharge administrative. Vous annonciez également que le volet créatif avançait et que la sélection du prestataire externe entrait dans sa dernière ligne droite.

Nous sommes désormais plusieurs mois plus tard. Il est temps de concrétiser. Où en est aujourd'hui la création de cette marque unique et de cette marque forte ? Le prestataire externe a-t-il été désigné ? Quels sont précisément sa mission, son calendrier et son budget ? Quelles filières sont déjà prêtes à intégrer cette marque ? Les cahiers des charges sont-ils finalisés ou encore en discussion ? Quel est le calendrier exact de lancement : présentation aux filières, phase test, communication publique et arrivée des premiers produits identifiables par les consommateurs ? Quel budget sera consacré en 2027 à la mise en œuvre, à la promotion et à l'activation commerciale de cette marque ?

Je sais que vous allez me renvoyer au budget, mais vous avez peut-être un petit scoop, Madame la Ministre.

M. le Président. – La parole est à M. Janssen pour poser sa question.

M. Nicolas Janssen (MR). – Madame la Ministre, la DPR consacre l'objectif d'assurer une rentabilité et un revenu équitable pour nos agriculteurs. Cette ambition rejoint, à l'échelle wallonne, les principes portés par le commerce équitable : une meilleure répartition de la valeur au sein des filières, une rémunération correcte des producteurs et une meilleure information du consommateur.

En Brabant wallon, seules six communes sur 27, soit environ 22 %, sont aujourd'hui reconnues comme « Commune du commerce équitable ». À l'échelle wallonne, l'annuaire officiel recense 48 communes engagées dans cette démarche. Si plusieurs initiatives locales témoignent d'une réelle mobilisation, ce chiffre illustre aussi le chemin qu'il reste à parcourir pour renforcer la sensibilisation des consommateurs et soutenir une rémunération plus juste de nos producteurs.

À cette fin, plusieurs initiatives existent en Wallonie. Je pense au label « Prix juste producteur », qui vise précisément à mieux rémunérer les producteurs. La ministre Dalcq indiquait récemment que les 54 producteurs du groupe « Fraises de Wallonie » commercialisent leurs produits dans un ravier commun bénéficiant de ce label.

Parallèlement, le Gouvernement wallon travaille au développement d'une marque forte, destinée à mieux identifier et valoriser les productions agricoles wallonnes. La ministre Dalcq a confirmé que la juste rémunération devait en constituer un objectif central et que le dispositif reposerait sur des cahiers des charges adaptés aux différentes filières. En juin dernier, elle avait indiqué que les concertations se poursuivaient et que le volet créatif ainsi que les mécanismes d'activation de la future marque étaient encore en préparation.

Comment la ministre entend-elle articuler cette future marque forte avec les dispositifs existants, en

particulier le label « Prix juste producteur », afin d'éviter une multiplication des labels ou des cahiers des charges pour les producteurs ? Les principes du commerce équitable et, en particulier, la juste répartition de la valeur au sein des filières feront-ils explicitement partie des critères retenus dans le futur dispositif ?

La ministre dispose-t-elle d'une évaluation du développement du label « Prix juste producteur » et des filières dans lesquelles son utilisation pourrait encore être renforcée ? Quels leviers la ministre entend-elle mobiliser pour que ces démarches se traduisent concrètement par davantage de débouchés et une amélioration effective du revenu des producteurs wallons ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Neven.

Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports. – Messieurs les Députés, lancer un tel projet ne consiste pas simplement à créer un label pour ensuite vérifier s'il rencontre l'adhésion du secteur et des consommateurs ou s'il respecte les règles européennes. Un tel projet doit être construit avec méthode. Il doit répondre à différentes contraintes juridiques et administratives, tout en tenant compte des conséquences pour les opérateurs locaux. Comme vous le savez, plusieurs initiatives ont déjà été menées par le passé. Je souhaite donc que le dispositif que nous construisons aujourd'hui soit à la fois solide, efficace et implémenté par le plus grand nombre possible d'acteurs du secteur.

Le projet avance et le travail avec les filières se poursuit. Nous analysons actuellement les positions exprimées par les différents acteurs afin d'identifier les éléments qui pourraient constituer le futur cahier des charges. D'autres consultations doivent encore être menées. Nous travaillons également à l'articulation de ce futur dispositif avec les labels et cahiers des charges existants. C'est un point important : nous devons veiller à maintenir un dispositif aussi simple et lisible que possible pour les producteurs.

La future marque forte doit contribuer à un objectif essentiel : mieux valoriser nos productions et favoriser une rémunération plus juste des producteurs. Elle n'a donc vocation ni à remplacer les dispositifs existants ni à ajouter une nouvelle couche de contraintes. Nous recherchons au contraire la complémentarité et la cohérence avec les démarches qui ont déjà fait leurs preuves, notamment le label « Prix juste producteur ». Ce dernier rassemble aujourd'hui plus de 400 producteurs engagés, représente un chiffre d'affaires de l'ordre de 64 millions d'euros et concerne plus de 800 produits labellisés, dont 30 % sont issus de l'agriculture biologique. Cependant, l'adhésion semble assez lourde administrativement et demande beaucoup d'engagement de la part des producteurs au niveau de la certification.

Concernant les critères du futur référentiel, l'objectif est également de mieux valoriser économiquement nos productions et, à terme, d'améliorer concrètement le revenu des agriculteurs. Le marché public relatif à la conception de l'identité visuelle et à l'accompagnement stratégique du déploiement a par ailleurs été attribué. L'agence retenue travaille désormais avec l'APAQ-W, le Collège des producteurs, Biowallonie et mon cabinet sur l'identité de la marque, les outils de communication et les modalités de son lancement.

En 2027, un budget spécifique à ce projet sera consacré par l'APAQ-W dans le cadre de son plan opérationnel qui doit encore être approuvé par le Gouvernement wallon.

Enfin, concernant le calendrier, les différentes étapes préparatoires étant aujourd'hui largement avancées, mon ambition reste de lancer le dispositif fin 2027, début 2028.

Au-delà du projet du repère fort, d'autres actions sont menées en parallèle, notamment dans le cadre de la PAC, mais aussi à travers le rapprochement de l'APAQ-W, du Collège des producteurs et de Biowallonie, afin d'améliorer le revenu des agriculteurs et de renforcer le travail sur la promotion, les filières et les débouchés.

Notre objectif est de faire en sorte qu'une part plus importante de la valeur créée par nos productions agricoles revienne à celles et ceux qui les produisent, et que cette meilleure valorisation se traduise réellement dans le revenu des agriculteurs wallons.

M. le Président. – La parole est à M. Fontaine.

M. Eddy Fontaine (PS). – Vous avez répondu à ma question sur le budget, mais en bottant un peu en touche et en disant qu'un budget spécifique allait être mis en 2027. Si je ne m'abuse, il y avait déjà un budget en 2026.

Ceci étant dit, l'objectif est louable, et on l'a toujours soutenu, car, même si cela prend du temps, on sait que les choses doivent se mettre en place. Toutefois, il est vrai que cela commence à faire un peu long.

La volonté et l'objectif de cette marque forte sont de valoriser nos productions et d'augmenter le revenu des agriculteurs. Qui pourrait s'opposer à cela ? Personne. Ce que l'on demande, c'est que les choses avancent. Visiblement, pour l'instant, les choses avancent petit à petit. Petit à petit, l'oiseau fait son nid, mais en tout état de cause, je reviendrai évidemment vers vous, pas lors de la prochaine commission, mais dans un mois, comme je le fais systématiquement depuis deux ans maintenant.

M. le Président. – La parole est à M. Janssen.

M. Nicolas Janssen (MR). – Madame la Ministre, je vous remercie pour ces éléments de réponse. Je suis bien d'accord avec vous quant à la nécessité d'agir avec

méthode. L'objectif qui doit évidemment être très concret : la juste rémunération des producteurs constitue un enjeu essentiel et il s'agit de permettre aux producteurs de vivre dignement de leur travail, tout en donnant aux consommateurs les moyens de faire des choix suffisamment éclairés.

Bravo pour votre détermination à faire de cette future marque forte un véritable levier de valorisation de nos productions locales et de juste rémunération. Je pense que la solution passera aussi par une approche suffisamment cohérente et transversale au sein du Gouvernement, en veillant à la complémentarité et à l'efficacité des dispositifs existants qui permettront de renforcer les retombées pour nos producteurs.

**Question orale
de M. Eddy Fontaine
à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de
l'Agriculture et de la Ruralité,
sur « le calendrier d'adoption et les moyens
nécessaires à l'adoption du plan Bio »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Fontaine à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « le calendrier d'adoption et les moyens nécessaires à l'adoption du plan Bio ».

La parole est à M. Fontaine pour poser sa question.

M. Eddy Fontaine (PS). – Madame la Ministre Neven, sachant que vous alliez remplacer Mme la Ministre Dalcq, j'ai introduit un certain nombre de questions.

Madame la Ministre, lors de notre dernier échange, vous indiquiez que le plan Bio n'était pas à l'arrêt et que l'administration vous avait transmis un projet de partie opérationnelle, élaboré sur la base de l'évaluation externe et des contributions des acteurs. Vous précisiez qu'un travail de consolidation était en cours, avant un retour vers les parties prenantes, un examen en COSTAGRI et une décision du Gouvernement.

Nous sommes désormais plus avancés dans le second semestre 2026. Le secteur bio a besoin de visibilité. Les difficultés restent importantes :

- recul du nombre de fermes bios ;
- pression sur les prix ;
- coûts de certification ;
- manque de débouchés ;
- structuration insuffisante des filières ;
- accès encore trop limité à la restauration collective ;
- place trop faible du bio wallon dans la grande distribution.

Où en est précisément le travail d'élaboration du plan Bio 2027-2030 ? La phase de consolidation est-elle finalisée ? Les acteurs du secteur ont-ils reçu le projet amendé et ont-ils pu formuler leurs observations ? Quand le plan sera-t-il présenté au Gouvernement ? Surtout, quels moyens budgétaires seront consacrés à sa mise en œuvre en 2027 ?

Une enveloppe spécifique est-elle prévue pour renforcer l'ensemble de la filière bio : production, transformation, logistique, certification, accompagnement technique, recherche, promotion, restauration collective et accès aux débouchés ? Comment ce plan permettra-t-il de soutenir réellement les producteurs bios, de renforcer les filières et de préserver l'objectif stratégique de développement du plan Bio wallon ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Neven.

Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports. – Monsieur le Député, les travaux relatifs à la nouvelle partie opérationnelle du plan Bio 2030 pour la période 2027-2030 se poursuivent conformément à la démarche engagée à la suite de l'évaluation externe du plan.

Sur la base des recommandations de cette évaluation et des contributions recueillies auprès des parties prenantes, mon administration a élaboré une première proposition qui a fait l'objet d'échanges et d'orientations complémentaires afin de poursuivre sa consolidation.

Une nouvelle version m'a été transmise le 6 octobre dernier. Elle est en cours d'analyse par mon cabinet, notamment au regard des priorités que j'ai fixées, la structuration des filières biologiques en premier lieu. La prochaine étape consistera à revenir vers l'administration afin de finaliser les aspects techniques, opérationnels et budgétaires du projet.

Nous présenterons ensuite cette version consolidée aux organisations professionnelles et aux autres parties prenantes, afin de leur expliquer les orientations retenues, les évolutions apportées au projet et les modalités envisagées pour leur mise en œuvre. Les observations recueillies permettront de poursuivre la finalisation du dossier, qui sera ensuite examiné dans le cadre du COSTAGRI, avant d'être soumis au Gouvernement wallon pour adoption.

Mon objectif reste une adoption avant la fin de l'année 2026, conformément au calendrier annoncé précédemment.

Concernant les moyens budgétaires, ceux-ci seront précisés dans le cadre de la finalisation du plan et des arbitrages budgétaires habituels. À cet égard, les dispositions nécessaires à la continuité des missions de Biowallonie en 2027 sont également en cours de

préparation, indépendamment de la finalisation du nouveau plan. L'objectif est de disposer, dès 2027, d'un plan opérationnel réaliste, concerté et tourné vers les besoins technico-économiques des producteurs biologiques wallons.

M. le Président. – La parole est à M. Fontaine.

M. Eddy Fontaine (PS). – Je note que les travaux se poursuivent. Je ne demanderai pas d'explications sur la nouvelle version reçue par Mme la Ministre le 6 octobre, puisque c'était la semaine dernière, soyons de bon compte. Je note tout de même que l'adoption est toujours prévue avant fin 2026. Il va falloir mettre le turbo. Je sais que le cabinet est capable de le faire – je l'espère, en tout cas –, mais je reviendrai évidemment encore sur le sujet avant cette échéance.

Question orale

de **M. Eddy Fontaine**

à **Mme Anne-Catherine Dalcq**, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « le suivi de la rationalisation des outils de recherche agricole »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Fontaine à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « le suivi de la rationalisation des outils de recherche agricole ».

La parole est à M. Fontaine pour poser sa question.

M. Eddy Fontaine (PS). – Madame la Ministre, la DPR prévoit que le Gouvernement optimisera et coordonnera l'ensemble des outils de recherche wallons autour d'une seule stratégie, notamment via des unités mixtes de recherche. Elle prévoit également de moderniser l'infrastructure de la recherche agronomique et de rassembler les laboratoires en un seul pôle de recherche.

En juin dernier, lors de notre dernier échange sur le sujet, vous indiquiez que le CRA-W vous avait transmis une note actualisée détaillant plusieurs scénarii de rationalisation des structures, ainsi que les besoins identifiés. Vous évoquiez également une stratégie immobilière, un plan pluriannuel pour la recherche agronomique et le projet AgriBioTech sur le site du Bordia.

Où en est ce dossier aujourd'hui ? Le Gouvernement entend-il bien mettre en œuvre le volet de la DPR relatif au rassemblement des laboratoires en un seul pôle de recherche ? Quel scénario de rationalisation est privilégié ? Quel calendrier précis fixez-vous pour les décisions, les études, les investissements et la mise en œuvre ? Où en est le dossier de fusion ou de coordination renforcée des outils de recherche agricole wallons ? Comment seront associés le CRA-W,

Gembloux Agro-Bio Tech, les universités, les centres pilotes et les filières ?

Quel budget sera consacré en 2027 à la recherche agricole, tant en fonctionnement qu'en investissements ? Ces moyens seront-ils en hausse, stables ou en baisse par rapport à 2026 ? Comment garantirez-vous que cette réforme ne se limite pas à des mises en conformité immobilières, mais permette réellement de doter la Wallonie d'un outil de recherche agricole moderne, visible et capable d'accompagner les transitions climatique, économique et technologique du secteur ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Neven.

Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports. – Monsieur le Député, l'ambition de la DPR reste pleinement d'actualité : mieux coordonner les acteurs, concentrer les moyens et disposer d'infrastructures modernes au service des agriculteurs et des filières. Cette démarche vise également à garantir aux agriculteurs un accompagnement de qualité et des outils performants répondant aux besoins actuels et futurs du secteur.

Le Gouvernement entend évidemment poursuivre le rassemblement et la modernisation des laboratoires pour favoriser le partage d'équipements, les projets communs, la complémentarité des compétences et un transfert plus rapide des résultats. Le projet AgriBioTech, au Bordia, est étudié dans ce cadre. Sans préjuger de la décision finale, la réalisation d'une telle infrastructure appelle une démarche rigoureuse et méthodique. Il convient dès lors de prendre le temps nécessaire pour objectiver les besoins, évaluer les différentes options, étudier la soutenabilité budgétaire et garantir la pertinence des choix qui seront posés à long terme.

Pour 2027, des moyens complémentaires ont été obtenus pour la rénovation des bâtiments. Je pourrai vous les détailler lors des futurs débats budgétaires.

Enfin, le CRA-W m'a transmis un projet de plan pluriannuel. À ma demande, une concertation avec les partenaires clés sera menée afin de définir une ligne de conduite commune qui pourra être présentée au printemps prochain.

M. le Président. – La parole est à M. Fontaine.

M. Eddy Fontaine (PS). – Merci, Madame la Ministre, d'avoir bien voulu évoquer ce dossier avec nous ce jour. J'ai posé toute une série de questions auxquelles je n'ai pas nécessairement eu de réponse, mais je reviendrai sur le sujet. L'ambition de la DPR reste d'actualité. Le projet d'Agro-Bio Tech au Bordia va dans ce sens, sans préjuger de la décision finale, ce qui est important. Mon groupe restera attentif à ce sujet parce c'est nécessaire pour la Wallonie.

(M. Spies, Vice-Président, prend place au fauteuil présidentiel)

**Question orale
de M. Arnaud Dewez
à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de
l'Agriculture et de la Ruralité,
sur « la menace du fulgore tacheté sur
l'arboriculture wallonne »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Dewez à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « la menace du fulgore tacheté sur l'arboriculture wallonne ».

La parole est à M. Dewez pour poser sa question.

M. Arnaud Dewez (MR). – Madame la Ministre, la présence du fulgore tacheté, un insecte invasif originaire d'Asie du Sud-Est, vient d'être confirmée en Hongrie. Il s'agit de la première détection de cet insecte, classé comme organisme de quarantaine, sur le territoire de l'Union européenne. Cet insecte, déjà responsable de dégâts considérables aux États-Unis, représente une menace pour de nombreuses espèces végétales, notamment les arbres fruitiers, les essences forestières et la vigne. Son éventuelle introduction en Wallonie pourrait dès lors avoir des conséquences importantes sur plusieurs secteurs de notre territoire, notamment l'arboriculture. Cette découverte soulève la question de l'anticipation des autorités régionales face au risque d'introduction de nouvelles espèces nuisibles, particulièrement lorsqu'elles sont détectées pour la première fois sur le territoire européen.

Madame la Ministre, cet insecte fait-il déjà l'objet d'une surveillance particulière par les services régionaux compétents ? Dans la négative, une adaptation des dispositifs existants est-elle envisagée afin de permettre sa détection précoce ? Une évaluation du risque d'introduction et d'établissement du fulgore tacheté en Wallonie a-t-elle été réalisée ou est-elle envisagée ? Existe-t-il un plan de prévention spécifique ou des mesures anticipatives destinées à limiter son introduction sur le territoire wallon ? Une coordination est-elle organisée avec l'Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire et les autorités européennes afin de suivre l'évolution de sa propagation et de préparer une éventuelle intervention ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Neven.

Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports. – Monsieur le Député, le fulgore tacheté ou *lycorma delicatula* est un organisme de quarantaine repris à l'annexe II, partie A du règlement d'exécution (UE) 2019/2072. La surveillance, l'évaluation du risque et la mise en œuvre

des mesures de prévention relatives à ce type d'organismes relèvent principalement de la compétence fédérale.

En ce qui concerne la surveillance assurée par les services régionaux, un accord de coopération entre les Régions, le Fédéral et l'AFSCA leur délègue certains contrôles visuels dans les pépinières fruitières et pour les matériels de multiplication de la vigne. Ces contrôles, réalisés une fois par an sur un nombre limité d'exploitations, visent à détecter d'éventuels organismes de quarantaine, dont le *lycorma delicatula*, sans toutefois être spécifiquement orientés vers ce ravageur. Sa détection reste par ailleurs difficile en raison de sa mobilité.

En ce qui concerne la détection précoce du fulgore tacheté, la mise en place d'un réseau de surveillance reposant sur le piégeage constituerait la méthode la plus adaptée. Cette responsabilité incombe néanmoins à l'AFSCA. Parallèlement, le laboratoire d'entomologie du CRA-W développe son expertise en matière de détection des organismes de quarantaine dans le cadre de plusieurs projets financés par le SPF Santé publique.

En ce qui concerne le risque d'introduction et d'établissement de cet insecte en Wallonie, ainsi que les mesures préventives envisageables, le CRA-W rappelle que l'OEPP, l'Organisation européenne et méditerranéenne pour la protection des plantes, préconise notamment la détection précoce des foyers, leur traitement rapide et la prévention du transport passif des œufs via les végétaux et le bois provenant de zones infestées. Ces mesures reposent notamment sur l'inspection du matériel importé, la limitation des mouvements de plantes ligneuses et le traitement des produits ligneux issus des zones concernées. La mise en place de ces mesures relève de la compétence fédérale.

Enfin, les Régions participent deux fois par an aux réunions organisées par l'AFSCA afin d'être informées des nouveaux organismes de quarantaine, des programmes de surveillance mis en œuvre et des éventuelles détections réalisées en Belgique.

M. le Président. – La parole est à M. Dewez.

M. Arnaud Dewez (MR). – Madame la Ministre, un *process* de surveillance existe, et vous avez rappelé les différents intervenants et les compétences de chacun en la matière.

(M. Dewez, Vice-Président, reprend place au fauteuil présidentiel)

**Question orale
de M. Eddy Fontaine
à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de
l'Agriculture et de la Ruralité,
sur « la paupérisation du monde agricole et
l'accompagnement des exploitations en
difficulté »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Fontaine à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « la paupérisation du monde agricole et l'accompagnement des exploitations en difficulté ».

La parole est à M. Fontaine pour poser sa question.

M. Eddy Fontaine (PS). – Monsieur le Président, avant tout, je souhaite saluer la présence de jeunes pensionnés de Liège qui s'intéressent à la politique et qui sont venus assister à notre Commission de l'agriculture.

Madame la Ministre, la lutte contre la pauvreté ne concerne pas uniquement les publics urbains ou les ménages sans emploi. Elle touche également le monde agricole, où de nombreux exploitants travaillent énormément, sans toujours parvenir à dégager un revenu digne. La situation de certaines fermes wallonnes est plus que préoccupante : hausse des coûts de production, pression sur les prix, investissements lourds, dépendance aux marchés, aléas climatiques, retards de paiement, charges administratives et endettement parfois très important.

Derrière les chiffres, il y a des familles, des agriculteurs et des agricultrices isolés, des transmissions fragilisées et parfois des situations de détresse humaine. Dans ce contexte, le travail réalisé par Agricall – on en parle régulièrement dans cette Commission – mérite d'être salué. Je le salue à nouveau. Cette structure joue un rôle essentiel d'écoute, d'accompagnement et d'orientation pour les agriculteurs et agricultrices en difficulté, qu'il s'agisse de problèmes financiers, administratifs, familiaux ou psychologiques.

Disposez-vous d'un état des lieux actualisé de la paupérisation des agriculteurs wallons ? Quelle est l'évolution du taux d'endettement des exploitations agricoles ces dernières années, par secteur et par type d'exploitation ? Quels signaux recevez-vous d'Agricall, des organisations agricoles, des CPAS ruraux et des services sociaux concernant l'aggravation des difficultés économiques et humaines dans le secteur ?

Les moyens consacrés à Agricall seront-ils maintenus ou renforcés en 2027, afin de répondre à l'augmentation éventuelle des demandes ? Quelles mesures spécifiques entendez-vous prendre pour prévenir le surendettement, accompagner les exploitations fragilisées et sécuriser les revenus agricoles ? Comment la Stratégie wallonne de lutte

contre la pauvreté intègre-t-elle la réalité des agriculteurs et agricultrices en difficulté, afin que leur détresse ne reste pas invisible ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Neven.

Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports. – Monsieur le Député, la précarité agricole est une réalité que l'on ne saurait méconnaître. Un volume de travail élevé de même qu'un patrimoine professionnel important ne garantissent pas un revenu suffisant. Notre appréciation doit distinguer les tendances générales de la situation concrète des exploitants.

Depuis 2021, le revenu du travail agricole connaît une amélioration. Rapporté au revenu comparable, il se situait entre 40 % et 60 % entre 2010 et 2020, dépasse 60 % depuis 2022 et a franchi 100 % en 2022 et en 2025. Ces moyennes occultent toutefois de fortes disparités selon les années et les filières : en 2024, 13 % des exploitations affichaient un revenu du travail négatif. L'existence éventuelle de revenus extérieurs ne suffit pas à effacer la fragilité de l'activité agricole.

Sur l'endettement, le capital moyen est passé de 400 000 euros à plus de 600 000 euros par unité de travail entre 2018 et 2024, notamment sous l'effet de l'agrandissement des exploitations et de la valorisation du foncier. Le taux moyen d'endettement a néanmoins diminué, d'environ 25 % à 22 % en 10 ans. Il reste légèrement supérieur dans les exploitations laitières, ainsi que dans les élevages de porcs et de volailles, où les investissements sont plus lourds. La baisse de ce ratio ne préjuge ni de la trésorerie disponible ni de la capacité de chaque exploitation à absorber un choc.

Sur les difficultés humaines, Agricall constitue un interlocuteur essentiel. L'association a été sollicitée pour documenter l'évolution des demandes, les signaux de détresse et les besoins d'accompagnement. Ses constats viendront utilement compléter les remontées des organisations agricoles et des services sociaux, sans confondre témoignages de terrain et données consolidées.

Le financement d'Agricall s'élève à 1 260 353 euros par an à la suite d'une revalorisation de la subvention intervenue dès le renouvellement de la convention en 2026, pour mieux répondre aux besoins réels constatés sur le terrain. Son programme de travail peut être adapté en cours d'exercice, sous le suivi de son comité d'accompagnement, à l'évolution des sollicitations.

Prévenir le surendettement exige d'intervenir en amont, par l'orientation précoce des exploitants, la mobilisation des dispositifs de la PAC et l'accompagnement des situations fragilisées. L'enjeu est à la fois économique et humain.

Enfin, le baromètre AgriPuls, lancé en juillet 2026 à mon initiative, doit mieux éclairer les réalités vécues : épuisement, dépression, sommeil, insatisfaction. Ses résultats contribueront à affiner la prévention. La stratégie wallonne de lutte contre la pauvreté doit aussi intégrer cette précarité rurale, trop souvent invisible.

M. le Président. – La parole est à M. Fontaine.

M. Eddy Fontaine (PS). – Merci, Madame la Ministre, pour la réponse très complète que vous avez faite. Je me pencherai sur la réponse écrite parce que vous avez sorti un certain nombre de chiffres et il est important de les analyser de façon très précise.

Je note des réponses positives pour certaines choses et un peu moins pour d'autres. Je prends un exemple : le taux moyen d'endettement diminue, mais cela ne veut pas dire que les agriculteurs se portent mieux. Il faut rester attentif.

Vous avez souligné le rôle d'Agricall qui est essentiel ; c'est ce que nous disons depuis le début. Nous sommes d'accord là-dessus. On attend aussi d'avoir un prérésultat de votre action AgriPuls, le fameux baromètre, pour en tirer les conclusions.

Question orale de M. Loïc Jacob

**à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de
l'Agriculture et de la Ruralité,
sur « la création d'une zone humide dans la
réserve naturelle de Bleret »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Jacob à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « la création d'une zone humide dans la réserve naturelle de Bleret ».

La parole est à M. Jacob pour poser sa question.

M. Loïc Jacob (Les Engagés). – Je salue aussi le public présent aujourd'hui, mais après un rapide coup d'œil, j'ai quand même l'impression qu'il y en a quelques-uns qui ne sont pas tout juste jeunes pensionnés dans le public. J'espère que nos travaux sont à tout le moins intéressants pour vous.

Madame la Ministre, je voudrais en effet évoquer avec vous un projet de valorisation écologique d'eau traitée par la société Hesbaye Frost. Celle-ci porte le projet de valorisation par la création d'une zone humide de 20 hectares au sein de la magnifique réserve naturelle de Bleret, près de Waremmes. Cette initiative met autour de la table des acteurs issus de mondes différents – l'agroalimentaire, l'agriculture, les associations naturalistes – qui ne sont pas toujours amenés à travailler ensemble.

Selon les porteurs du projet, près d'un milliard de litres d'eau par an pourraient être valorisés – de l'eau utilisée dans le processus industriel – au sein de cette zone humide avec des bénéfices attendus tant pour la biodiversité que pour les agriculteurs, qui pourraient se servir de cette zone humide en période de sécheresse pour irriguer leurs champs. Cette zone humide a été raccordée par huit kilomètres de canalisations à la réserve naturelle du Geer. C'est donc un microcosme intéressant qui a été construit là.

Cette initiative illustre plus largement la possibilité de faire émerger, aux côtés des politiques publiques classiques de conservation, des projets portés ou financés par des acteurs privés permettant de restaurer des fonctions écologiques. Je sais que la ministre y est particulièrement attentive, et elle a bien raison, puisque nous devons remplir des objectifs de restauration de la nature fixés par l'Union européenne au travers du plan wallon et du plan national.

Disposez-vous d'un cadastre ou en tout cas d'une cartographie d'initiatives similaires à celles-ci sur le territoire de Wallonie qui pourraient nous inspirer ? Concrètement, puisque c'est une priorité pour vous, comment comptez-vous intégrer ces initiatives privées dans le futur plan wallon ? Comment allez-vous les identifier, les accompagner, les soutenir et puis les initier aussi ? Avec quels budgets ? Puisque c'est pour dépenser du budget public wallon, autant le faire dans des politiques publiques directes. Comment peut-on trouver des incitants qui permettent aux acteurs privés de rentrer dans ce genre de dynamique ? Enfin, avez-vous des échanges avec vos collègues du Gouvernement sur le sujet ? Si oui, de quel ordre et qui prend quoi à sa charge dans le cadre de ses compétences pour faire avancer ce plan wallon ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Neven.

Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports. – Monsieur le Député, j'ai bien connaissance de cette initiative et mon cabinet était d'ailleurs présent lors de la présentation du projet le 9 septembre dernier. Cette initiative me paraît particulièrement intéressante. À Bleret, d'anciens bassins de décantation, qui sont liés à l'activité sucrière, sont aujourd'hui intégrés dans un projet de zone humide d'environ 20 hectares. L'idée est simple : après traitement, une partie de l'eau issue de l'activité de Hesbaye Frost est réutilisée pour alimenter ces milieux, tout en conservant une fonction de réserve d'eau utile à l'agriculture.

On donne donc ici une seconde vie à l'eau, avec un bénéfice à la fois pour la biodiversité, la gestion de l'eau et la résilience agricole. C'est précisément le type de synergies que nous devons rechercher. Dans ce contexte, je souhaite encourager davantage la participation des acteurs privés à la restauration de la nature.

Ce projet nous montre les liens concrets qui peuvent être faits entre le soutien à la biodiversité et l'activité économique. Cette dynamique existe déjà en Wallonie ; je pense notamment au partenariat avec le secteur extractif, à la mobilisation de Spadel et de nombreux donateurs pour la restauration des Hautes-Fagnes, ou encore au mécénat et au soutien d'associations comme le WWF en faveur de nos parcs nationaux.

Notre rôle est de faciliter ces initiatives, de mieux accompagner les partenariats et surtout de permettre aux projets qui fonctionnent de se développer et d'être reproduits ailleurs. Je ne souhaite pas multiplier les nouveaux dispositifs, mais mieux utiliser les outils dont nous disposons déjà et encourager les entreprises qui veulent s'engager concrètement en faveur de la biodiversité. Je travaille également à de nouvelles sources de financement, pour autant qu'elles reposent sur un cadre rigoureux, des résultats écologiques mesurables et des garanties contre la spéculation foncière.

Enfin, ce sujet est transversal : il concerne à la fois la nature, l'agriculture, l'eau, l'économie, l'aménagement du territoire et les pouvoirs locaux. Les échanges avec les autres membres du Gouvernement devront donc se poursuivre dans le cadre des travaux sur le futur plan de restauration. En résumé, je souhaite engager ce type de projets lorsqu'ils apportent une plus-value écologique. L'enjeu est de concrétiser des actions qui renforcent notre nature et nos territoires.

M. le Président. – La parole est à M. Jacob.

M. Loïc Jacob (Les Engagés). – Merci pour la réponse, Madame la Ministre. L'intérêt est partagé par tous. Il y a deux exemples. En termes de biodiversité, on a pu observer sur ce site, en 2024, 85 espèces d'oiseaux migrateurs, alors que, entre 2020 et 2024, on en avait repéré seulement une trentaine. On voit dès lors que, dès que l'on travaille à ce genre d'initiatives, les choses reviennent très vite.

En plus, je ne l'ai pas évoqué ici, mais la société en question a aussi des relations et des coopérations en termes de biométhanisation. On voit donc qu'un microcosme peut se mettre en place autour de ce type de société.

Sur la manière de mobiliser l'initiative privée, j'ai entendu que vous souhaitiez travailler sur l'axe de la facilitation et de la duplication des projets sans complexifier les choses. On partage l'objectif, mais sur la manière, vous n'avez pas donné beaucoup de précisions aujourd'hui. J'ai surtout entendu un élément très important : vous travaillez sur une nouvelle source de financement encadrée en la matière. C'est la bonne nouvelle de cet échange. Par conséquent, on sera attentif à la suite des travaux en la matière.

Question orale
de M. Jean-Paul Bastin
à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de
l'Agriculture et de la Ruralité,
sur « les freins au reboisement résilient pour les
communes et propriétaires modestes »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Bastin à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « les freins au reboisement résilient pour les communes et propriétaires modestes ».

La parole est à M. Bastin pour poser sa question.

M. Jean-Paul Bastin (Les Engagés). – Madame la Ministre, le décret relatif aux phénomènes sanitaires forestiers, adopté cet été, dote la Wallonie d'outils pour gérer le dépérissement de nos forêts face aux canicules et sécheresses répétées. Cependant, la concrétisation des mesures de reboisement résilient reste un défi à relever. Pour de nombreuses communes forestières, notamment dans le sud de la Wallonie, le produit des ventes de bois représente parfois jusqu'à 40 % de leurs recettes ordinaires. Or, les coupes sanitaires forcées, les bois scolytés et la perte de valeur des bois feuillus ou résineux en souffrance hydrique engendrent une perte de valeur des parcelles exploitées au moment même où plane l'incertitude sur l'indexation du Fonds des communes.

Face à l'effondrement structurel de leurs recettes forestières, les communes ne pourront pas financer seules la diversification des essences exigées. En dehors des primes classiques à la plantation, prévoyez-vous un mécanisme exceptionnel de compensation financière spécifique pour préserver l'équilibre budgétaire des dites communes ?

Enfin, pour les petits propriétaires, même subsidiés, le passage à une forêt dite résiliente implique de lourds investissements : achat de plants, nouvelles essences plus chères, protections contre le gibier, rentabilité postposée.

Pourriez-vous estimer le « reste à charge » moyen pour un petit propriétaire ? Si le nouveau décret donne bien au Gouvernement la capacité légale d'activer des aides sans devoir voter un nouveau texte à chaque crise, l'enveloppe réelle dépendra des arbitrages budgétaires régionaux. Dès lors, un système de tiers financement, de tiers investisseur ou d'avance de fonds est-il envisagé pour éviter que le coût initial ne bloque le reboisement des petites parcelles, ce qui pourrait également générer des dents creuses et des couloirs entraînant des chablis néfastes pour l'ensemble des plantations et propriétaires concernés ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Neven.

Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports. – Monsieur le Député, le dépérissement forestier observé ces dernières années constitue un défi majeur pour l'ensemble des propriétaires forestiers, qu'ils soient publics ou privés. Le décret relatif aux phénomènes sanitaires forestiers vise précisément à doter la Wallonie d'outils plus réactifs pour limiter les impacts des crises sanitaires et climatiques et d'accompagner l'adaptation de nos forêts. Les différentes politiques forestières actuelles et à venir – plan quinquennal de recherches forestières, plans d'aménagement forestier, stratégie forestière – comptent dans leur objectif l'adaptation au changement climatique.

S'agissant des communes forestières, je suis pleinement consciente des difficultés engendrées par les coupes sanitaires. Toutefois, la mise en place d'un mécanisme de compensation des pertes de recettes liées aux ventes de bois ne constitue pas nécessairement le levier le plus efficace. Une telle mesure représenterait un coût budgétaire potentiellement très important, soulèverait des difficultés significatives d'évaluation des pertes réelles ou potentielles et pourrait générer des effets d'aubaine sans garantir une adaptation durable des peuplements forestiers. Une logique de compensation récurrente risquerait de retarder les adaptations structurelles rendues nécessaires par l'évolution du climat.

Concernant les petits propriétaires, le coût d'un reboisement varie fortement selon les situations, le type de station, la densité de plantation, le recours ou non à la régénération naturelle, le niveau de protection requis contre le gibier ou encore le choix des essences. Dès lors, il n'est pas possible de déterminer un reste à charge moyen unique représentatif de l'ensemble des situations rencontrées en Wallonie. Dans de nombreux cas, les coûts les plus importants sont aujourd'hui liés aux dispositifs de protection des jeunes peuplements plutôt qu'au seul prix des plants.

Il convient également de souligner que de nombreux propriétaires forestiers, publics comme privés, n'ont pas attendu les évolutions récentes du cadre réglementaire pour engager l'adaptation de leurs peuplements. Conscients des effets du changement climatique et de la vulnérabilité accrue de certaines essences, ils ont déjà entrepris de diversifier leurs forêts, tant en résineux, en feuillus ou en peuplements mixtes. On constate aussi un intérêt pour la recherche de nouvelles essences résineuses ou feuillues mieux adaptées aux conditions futures. Cette dynamique témoigne d'une prise de conscience croissante des enjeux de la résilience forestière et mérite d'être encouragée.

Je souhaite toutefois rappeler que l'objectif poursuivi n'est pas de promouvoir systématiquement la plantation d'essences nouvelles ou plus coûteuses, mais bien de favoriser les solutions les plus adaptées aux réalités écologiques locales et à l'avenir. Dans un

contexte climatique encore marqué par de nombreuses incertitudes, la diversification des peuplements, le recours à la régénération naturelle lorsque celle-ci est possible et l'amélioration de la résilience globale des écosystèmes forestiers demeurent les orientations privilégiées.

Le nouveau décret offre en effet au Gouvernement la possibilité d'activer plus rapidement des dispositifs de soutien lorsque les circonstances l'exigent. Les modalités précises de financement, y compris l'éventuelle mise en place de mécanismes facilitant le préfinancement de certains travaux pour les petits propriétaires, devront néanmoins être examinées dans le cadre des arbitrages budgétaires et des futurs programmes d'accompagnement.

M. le Président. – La parole est à M. Bastin.

M. Jean-Paul Bastin (Les Engagés). – J'ai bien noté qu'il y avait une conscience des enjeux, que ce soit par rapport aux communes ou aux petits propriétaires. J'entends bien qu'il n'est pas possible de compenser intégralement et qu'il peut y avoir des biais par rapport à cela. Néanmoins, avoir des mesures incitatrices pour certaines communes, mais aussi, surtout pour de petits propriétaires me semble être des éléments qui devraient être étudiés à la fois pour que les communes puissent avoir cette supportabilité financière par rapport à ces variations dont on ne mesure pas encore l'importance de l'impact des changements climatiques, mais aussi pour que les petits propriétaires – espérons une majorité, voire une quasi-totalité, puisse s'occuper, de manière proactive et volontariste, non seulement du reboisement de leur petite parcelle, mais également de leur adaptation aux changements climatiques.

**Question orale
de Mme Mélissa Hanus
à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de
l'Agriculture et de la Ruralité,
sur « l'impact de la présence massive de loups
en province de Luxembourg »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Hanus à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « l'impact de la présence massive de loups en province de Luxembourg ».

La parole est à Mme Hanus pour poser sa question.

Mme Mélissa Hanus (PS). – Madame la Ministre, lorsque, en 2020, la Wallonie a adopté le plan Loup, il n'y avait aucune meute installée de manière permanente en Wallonie. Aujourd'hui, d'après les éléments que votre collègue, Mme la Ministre Dalcq, a fournis, en séance plénière, le 30 septembre dernier, elles sont au nombre de sept. La réalité démographique des

populations de loup est telle que l'actualisation du plan Loup est indispensable. L'enjeu est d'assurer la cohabitation entre les loups et l'élevage.

Or, en province de Luxembourg, le niveau actuel des attaques est tel que de plus en plus de voix s'élèvent pour dire que cette cohabitation est plus que difficile. Dans le massif de Saint-Hubert, une meute est installée et on a dénombré cinq naissances de louveteaux au printemps. En forêt d'Anlier, une meute est recensée pour huit naissances en 2026. La crainte des agriculteurs est simple : vu le nombre de naissances, ils craignent une situation hors de contrôle et des attaques toujours plus nombreuses.

Le Luxembourg est une terre d'élevage et la spécificité de notre agriculture est qu'elle est intimement liée au sol et que nos animaux pâturent une grande partie de l'année. La présence du loup ne peut, en aucun cas, empêcher ce pâturage. Comment comptez-vous assurer la cohabitation entre la présence du loup et l'élevage ? Comment empêcher un basculement de l'acceptation sociétale du loup ? Quel est, selon vous, le nombre de loups permettant de garantir sa cohabitation avec l'agriculture ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Neven.

Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports. – Madame la Députée, le constat est clair : la situation a évolué depuis l'adoption du premier plan Loup. Celui-ci avait été conçu dans une Wallonie où aucune meute n'était installée de manière permanente. Aujourd'hui, le contexte est différent.

En effet, le loup est revenu en Wallonie, il s'y est installé. Il est présent en France et en Allemagne. Il traverse également la Wallonie. La question n'est plus de savoir s'il est présent, mais d'organiser la coexistence avec lui. Son acceptation dépend d'une condition essentielle : il faut que ceux qui en subissent les conséquences soient protégés et entendus. Pour l'instant, la problématique d'un report massif de la prédation vers les bovins, comme cela est parfois évoqué, n'est pas observée. Les données montrent que le risque d'attaque est nettement plus élevé pour les troupeaux ovins. Au niveau des troupeaux bovins, ce sont surtout les veaux qui sont à risque.

Le sens des évolutions actuellement préparé est de protéger les troupeaux avant l'attaque, mieux accompagner les éleveurs et disposer d'outils permettant d'agir lorsqu'un loup pose un problème réel. Concrètement, les moyens de protection seront renforcés, le financement des chiens de protection sera étendu et les possibilités de protection des troupeaux seront élargies. Pour les bovins, il est prévu d'apporter un appui aux éleveurs souhaitant se prémunir contre les attaques sur des veaux dans les zones de présence

permanente et pour les troupeaux concernés par un mode de pâturage à risque. La directive Habitats prévoit la possibilité de tirs létaux et non létaux dans certains cas précis.

Je veux également mieux accompagner les éleveurs concernés. Les délais d'indemnisation ont déjà fortement diminué. L'objectif est de poursuivre cet effort, d'élargir la prise en compte des pertes indirectes et de renforcer l'accompagnement social des exploitants touchés.

J'entends également les propositions visant à développer une approche plus collective de la protection. L'initiative portée aujourd'hui par le Centre de Michamps retient toute mon attention. Aujourd'hui, les demandes introduites avec l'appui de Natagriwal relèvent principalement de démarches individuelles. La question mérite donc d'être examinée avec le secteur afin de déterminer si les éleveurs sont demandeurs d'une mutualisation des protections, tenant compte de leurs contraintes d'exploitation. Cette réflexion concerne l'installation des clôtures, leur entretien, ainsi que la gestion des chiens de protection.

Enfin, la question de l'évolution future de la population de loups devra être abordée dans le respect du cadre européen. Je poursuivrai le travail avec l'ensemble des acteurs concernés afin d'apporter des réponses concrètes, rapides et équilibrées aux défis qui sont posés par la présence du loup en Wallonie.

M. le Président. – La parole est à Mme Hanus.

Mme Mélissa Hanus (PS). – Madame la Ministre, je vous remercie pour vos réponses. Je vous rejoins dans l'introduction à votre réponse : entre le moment où ce plan Loup a été initialement instruit et aujourd'hui, où le loup est clairement installé en Wallonie – et singulièrement en province de Luxembourg –, le contexte a changé. C'est donc une réalité nouvelle pour nos habitants, et il est important de concilier la protection de cette espèce avec les réalités de notre élevage et des habitants de notre campagne.

En province de Luxembourg, les inquiétudes des éleveurs sont bien réelles. Encore cette nuit, un animal a été retrouvé mort en plein centre de Saint-Hubert. L'enjeu, c'est de préserver un équilibre durable entre biodiversité et activités agricoles, sans perdre l'adhésion de la population à un tel plan.

Dans son intervention sur le plateau de TV Lux, la ministre Dalcq annonçait des subsides renforcés pour l'entretien des clôtures, une action concrète contre les loups considérés comme problématiques – vous l'avez mentionné – et une accélération de la procédure d'indemnisation des éleveurs. C'est un point très important, pour lequel on doit mettre les bouchées doubles.

En ce qui concerne l'exemple de Michamps que vous avez mentionné, je n'hésiterai pas à me renseigner plus avant sur ce qu'ils ont mis en place.

Question orale
de M. Patrick Spies
à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de
l'Agriculture et de la Ruralité,
sur « les moyens nécessaires à la mise en œuvre
du Plan de restauration de la nature »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Spies à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « les moyens nécessaires à la mise en œuvre du Plan de restauration de la nature ».

La parole est à M. Spies pour poser sa question.

M. Patrick Spies (PS). – Madame la Ministre, lors du dernier échange avec Mme la Ministre Dalcq, celle-ci a confirmé que la contribution wallonne au Plan de restauration de la nature n'avait pas pu être finalisée pour l'échéance européenne du 1^{er} septembre. Elle indiquait que le Gouvernement privilégiait la concertation, la robustesse du contenu et l'opérationnalité du futur plan, avec une transmission attendue pour 2027.

Depuis, l'urgence n'a fait que se renforcer. L'été 2026, marqué par la sécheresse, les canicules et l'incendie des Hautes-Fagnes, a rappelé que la restauration de la nature n'est pas un luxe environnemental, mais une condition de résilience pour nos territoires. Protéger les zones humides, les tourbières, les prairies, les forêts, les sols vivants et les continuités écologiques, c'est aussi préserver l'eau, stocker du carbone, limiter les inondations, réduire les risques d'incendie et protéger la biodiversité.

Où en est aujourd'hui la contribution wallonne au Plan de restauration de la nature ? Surtout, quels moyens budgétaires le Gouvernement entend-il mobiliser pour passer des objectifs aux actions concrètes ? Une enveloppe spécifique sera-t-elle prévue au budget 2027 pour la mise en œuvre du plan ? Quels moyens seront dédiés au DNF, au DEMNA, aux gestionnaires Natura 2000, aux propriétaires publics et privés ainsi qu'aux associations de terrain ? Comment garantirez-vous que ce plan ne reste pas un document administratif, mais devienne un véritable outil opérationnel de protection de la biodiversité et d'adaptation climatique ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Neven.

Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports. – Monsieur

le Député, vous avez raison sur un point : le futur Plan de restauration de la nature ne peut être un simple exercice administratif. Toutefois, son caractère opérationnel ne se mesure pas au montant d'une enveloppe annoncée avant même que les besoins n'aient été établis.

Depuis notre dernier échange, les groupes thématiques ont poursuivi leurs travaux consacrés à l'objectivation des besoins et aux choix méthodologiques. Plusieurs orientations sont en train d'être validées concernant les surfaces de référence, les habitats, les espèces et les écosystèmes urbains. L'administration peut désormais approfondir les calculs, hiérarchiser les besoins et consolider les mesures susceptibles d'être inscrites dans la contribution wallonne. Ce travail doit intégrer la faisabilité des mesures, leur calendrier, leurs impacts socioéconomiques et leurs implications budgétaires. Pour certains habitats, notamment en dehors du réseau Natura 2000, les données et les connaissances cartographiques doivent encore être consolidées.

Notre ligne reste de ne pas considérer que chaque objectif européen nécessite automatiquement une nouvelle dépense ou un nouveau dispositif. La priorité est d'abord d'identifier les politiques qui contribuent déjà aux objectifs de restauration, les mesures existantes qui peuvent être mieux mobilisées, les actions rapidement réalisables et les financements régionaux ou européens mobilisables.

Comme annoncé ce matin par le Gouvernement, je mobiliserai, ainsi que l'ensemble du Gouvernement, les moyens nécessaires. Ces moyens, qui soutiendront notamment la restauration des Fagnes, la prévention des incendies ou encore l'adaptation au changement climatique, seront détaillés lors des travaux budgétaires. La contribution wallonne sera soumise à l'approbation du Gouvernement d'ici à la fin de l'automne, pour être transmise et intégrée au Plan national de restauration de la nature, qui sera transmis au début de l'année 2027.

M. le Président. – La parole est à M. Spies.

M. Patrick Spies (PS). – Merci, Madame la Ministre, pour votre réponse. Je retiens que la restauration de la nature représente un enjeu majeur, tant pour la biodiversité que pour la résilience de nos territoires face aux changements climatiques. L'essentiel sera désormais de traduire les ambitions du plan en actions concrètes, avec des moyens budgétaires suffisants et des services de terrain disposant des ressources nécessaires. Je suis certain que nous aborderons encore souvent ce sujet au sein de cette Commission.

Question orale de M. Patrick Spies

**à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de
l'Agriculture et de la Ruralité,
sur « le déclin des oiseaux migrateurs et le rôle
de la Wallonie pour la protection des voies de
migration »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Spies à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « le déclin des oiseaux migrateurs et le rôle de la Wallonie pour la protection des voies de migration ».

La parole est à M. Spies pour poser sa question.

M. Patrick Spies (PS). – Madame la Ministre, le dernier rapport de BirdLife dresse un constat préoccupant : une espèce d'oiseau migrateur sur neuf serait aujourd'hui menacée d'extinction. La Belgique, bien que petit territoire, se situe sur une voie de migration majeure pour de nombreuses espèces, notamment le long de l'Atlantique Nord. Notre pays constitue ainsi une étape importante pour des oiseaux comme la cigogne blanche, l'hirondelle rustique, la grue cendrée, le coucou gris ou encore le pigeon ramier. Certains ne font que traverser notre territoire, d'autres y trouvent des zones de repos, d'alimentation ou de reproduction. Les causes du déclin sont multiples : disparition des habitats, intensifications agricoles, changements climatiques, espèces invasives ou encore pression humaine sur les zones naturelles. Pour les migrateurs, ces pressions s'additionnent sur l'ensemble de leur parcours, ce qui rend leur protection particulièrement complexe.

Quelle analyse faites-vous de l'évolution des populations d'oiseaux migrateurs en Wallonie ? La Wallonie dispose-t-elle d'un état des lieux actualisé des espèces migratrices les plus menacées et des sites les plus stratégiques pour leur repos, leur alimentation et leur reproduction ?

Quelles mesures sont actuellement mises en œuvre pour préserver les zones humides, bocages, haies, prairies, roselières ou autres habitats utiles à ces espèces ? Comment la Wallonie articule-t-elle son action avec les engagements internationaux de protection des oiseaux migrateurs ?

Envisagez-vous de renforcer les plans de gestion Natura 2000, les mesures agroenvironnementales ou les actions de restauration d'habitats afin que la Wallonie joue pleinement son rôle sur ces grandes voies de migration ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Neven.

Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports. – Monsieur

le Député, les oiseaux migrateurs sont en effet confrontés à de nombreuses pressions sur l'ensemble de leur parcours. La dégradation et la fragmentation des habitats demeurent parmi les principaux facteurs expliquant les difficultés rencontrées par plusieurs populations d'oiseaux. Les tendances observées pour certaines espèces liées aux milieux agricoles justifient une attention particulière.

La Wallonie dispose aujourd'hui d'outils de suivi solides concernant les oiseaux migrateurs, plus largement l'avifaune. L'état des populations fait l'objet d'un suivi régulier dans le cadre des obligations de rapportage de la directive Oiseaux. Nous disposons également d'informations précises sur les principaux sites d'intérêt pour les espèces migratrices, notamment grâce au réseau Natura 2000 et aux différents programmes de monitoring de l'avifaune.

La préservation des habitats favorables aux oiseaux migrateurs constitue déjà un axe important des politiques régionales. Elle repose notamment sur la gestion du réseau Natura 2000, sur des projets de restauration de zones humides, de tourbières et de milieux ouverts ainsi que sur les mesures agroenvironnementales destinées à maintenir ou à restaurer des habitats favorables à l'avifaune. L'action de la Wallonie s'inscrit également dans le cadre des engagements européens et internationaux de conservation.

S'agissant du renforcement des actions en faveur des habitats, notre approche est pragmatique. La priorité consiste d'abord à identifier les politiques qui contribuent déjà aux objectifs de restauration, à mobiliser au mieux les outils existants et à cibler les actions les plus efficaces sur le terrain.

Les travaux actuellement menés dans le cadre de la mise en œuvre progressive du règlement européen relatif à la restauration de la nature permettront également d'affiner les priorités sur la base des connaissances scientifiques disponibles et des besoins constatés à l'échelle du territoire et à continuer à la mettre en œuvre de manière coordonnée.

Les outils existent, qu'il s'agisse de Natura 2000, des programmes de restauration écologique ou des dispositifs agroenvironnementaux. L'enjeu est de poursuivre ces efforts et, lorsque cela se justifie, de renforcer les actions en faveur des habitats les plus importants pour les espèces concernées.

M. le Président. – La parole est à M. Spies.

M. Patrick Spies (PS). – Le déclin des oiseaux migrateurs nous rappelle que la protection de la biodiversité ne s'arrête pas aux frontières administratives. La Wallonie a une responsabilité particulière en raison de sa position sur ces voies de migration. À mon avis, il est essentiel de disposer de données actualisées, de préserver les habitats

indispensables à ces espèces et de soutenir concrètement les acteurs qui contribuent à leur protection sur le terrain. L'enjeu est de faire en sorte que nos engagements se traduisent par des résultats mesurables pour la biodiversité, en cohérence avec les efforts menés à l'échelle européenne et internationale.

**Question orale
de M. Patrick Spies
à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de
l'Agriculture et de la Ruralité,
sur « l'absence de la Stratégie régionale
forestière malgré l'urgence climatique »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Spies à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « l'absence de la Stratégie régionale forestière malgré l'urgence climatique ».

La parole est à M. Spies pour poser sa question.

M. Patrick Spies (PS). – Madame la Ministre, je reviens vers vous concernant l'adoption de la Stratégie régionale forestière. Lors des précédents échanges avec Mme la Ministre Dalcq, elle reconnaissait que les forêts wallonnes restent fragilisées par le changement climatique, les sécheresses, les dépérissements, les attaques de ravageurs et les risques accrus d'incendies. Elle indiquait également que le décret sanitaire forestier devait constituer un préalable avant d'avancer pleinement sur cette stratégie. Depuis lors, la sécheresse de 2026 a encore aggravé la situation. Elle a accentué le stress hydrique, fragilisé les peuplements déjà affaiblis et augmenté le risque de feux de forêt. L'incendie dans les Fagnes a rappelé que la question forestière n'est plus seulement une question de gestion sylvicole. C'est aussi un enjeu de sécurité et de prévention, de biodiversité, d'eau, de carbone et de résilience territoriale.

Où en est concrètement la stratégie régionale forestière ? Quel calendrier précis fixez-vous pour sa présentation aux acteurs, au Gouvernement, puis au Parlement ? Cette stratégie intégrera-t-elle un volet spécifique consacré à la prévention des incendies, à la cartographie des risques, à l'adaptation des peuplements et à la gestion des massifs les plus vulnérables ? Comment tiendra-t-elle compte de l'état sanitaire préoccupant des forêts wallonnes aggravé par la sécheresse de 2026 ? Quels moyens humains, scientifiques et budgétaires seront mobilisés pour le DNF, l'Observatoire wallon de la santé des forêts et les propriétaires publics et privés ? Comment garantirez-vous que cette stratégie ne reste pas un document d'orientation supplémentaire, mais devienne un véritable outil opérationnel pour adapter nos forêts aux réalités climatiques, sanitaires et d'incendies des prochaines années ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Neven.

Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports. – Monsieur le Député, comme vous le soulignez, les épisodes de sécheresse et de chaleur observés ces dernières années, et plus particulièrement durant l'été 2026, confirment que les forêts wallonnes sont confrontées à des pressions croissantes liées aux changements climatiques.

Les observations de terrain montrent des phénomènes de dépérissement, une sensibilité accrue aux ravageurs, une vulnérabilité renforcée aux incendies et des impacts sur la biodiversité et les milieux aquatiques. Face à ces constats, le Gouvernement n'est pas resté inactif. Le décret sanitaire forestier a été adopté et ses arrêtés d'exécution sont en cours d'élaboration. De nombreuses actions sont déjà engagées pour renforcer la résilience de nos forêts : diversification des essences, adaptation des pratiques sylvicoles, préservation des sols et des ressources en eau, renouvellement des peuplements les plus vulnérables et intégration des enjeux climatiques dans la gestion forestière. La prévention du risque incendie constitue également une priorité. Depuis 2024, le département Nature et Forêt et le DNF travaillent avec les zones de secours afin de renforcer la préparation opérationnelle, développer la cartographie des accès et des points d'eau, harmoniser le suivi du risque incendie et améliorer la coordination entre les différents acteurs concernés.

L'Observatoire wallon de la santé des forêts et le DNF assurent par ailleurs un suivi permanent de l'état sanitaire des peuplements forestiers et d'évolution des risques liés aux changements climatiques.

S'agissant de la Stratégie forestière régionale, les travaux se poursuivent activement. Le projet sera soumis aux partenaires d'ici la fin de l'année. Cette stratégie visera à construire une forêt plus résiliente face aux changements climatiques, tout en préservant l'ensemble des fonctions de la forêt, et s'inscrira en cohérence avec les autres politiques régionales concernées. Des articulations seront notamment assurées avec la mise en œuvre de la loi sur la restauration de la nature, ainsi qu'avec la Stratégie wallonne d'adaptation aux changements climatiques, qui a été adoptée par le Gouvernement.

Concernant les moyens, il convient de rappeler que des investissements sont déjà consacrés à la gestion forestière et à l'ensemble de la filière bois. Ceci relève non seulement de mes compétences, mais également d'autres politiques publiques qui sont portées par le Gouvernement, notamment dans les domaines économique, touristique ou encore de l'accessibilité. L'objectif est de mobiliser l'ensemble des leviers qui contribuent à la résilience et à la valorisation durable

des forêts. Ma volonté est que cette stratégie constitue un véritable guide d'action et d'adaptation de nos forêts afin de répondre aux défis climatiques, sanitaires, environnementaux et économiques des prochaines décennies, tout en renforçant leur capacité à remplir l'ensemble des services qu'elles rendent à la société.

M. le Président. – La parole est à M. Spies.

M. Patrick Spies (PS). – Madame la Ministre, la sécheresse de 2026 et l'incendie dans les Hautes-Fagnes ont rappelé à quel point nos forêts sont vulnérables face au changement climatique. Nous avons besoin d'une véritable vision à long terme pour nos forêts, qui tiendra compte à la fois de leur état sanitaire, de la prévention des incendies, de la biodiversité et des réalités rencontrées par les propriétaires forestiers et les agents de terrain. Cette stratégie doit se traduire, selon nous, par des mesures concrètes, un calendrier clair et des moyens humains et budgétaires adaptés.

Je l'ai dit à plusieurs reprises et je tiens à le rappeler : celui qui gère une forêt ne raisonne pas en législatures, mais en générations. Nos forêts sont un patrimoine essentiel. Nous devons donc leur donner les moyens de résister face aux défis des prochaines décennies.

ORGANISATION DES TRAVAUX *(Suite)*

Interpellations et questions orales transformées en questions écrites

M. le Président. – Les questions orales de :

- M. Huberty, sur « les avancées des différents groupes de travail consacrés aux réformes prioritaires de Mme la Ministre » ;
- M. Huberty, sur « les avancées concernant le bail à ferme » ;
- M. Huberty, sur « le soutien aux agriculteurs touchés par la sécheresse » ;
- M. Huberty, sur « la protection collective des élevages face au loup » ;
- Mme Lambelin, sur « l'octroi d'une dérogation à la loi sur la conservation de la nature en vue de détruire un poumon vert de Wavre » à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sont transformées en questions écrites.

Interpellations et questions orales retirées

M. le Président. – Les questions orales de :

- M. Huberty, sur « le soutien aux circuits courts » ;
- M. Huberty, sur « la proposition de règlement relatif à la Politique agricole commune (PAC) » ;

- M. Hazée, sur « les révélations de l'émission *#Investigation* relatives à la location de kayaks sur la Lesse » à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sont retirées.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

La séance est levée.

- *La séance est levée à 16 heures 31 minutes.*

LISTE DES INTERVENANTS

M. Jean-Paul Bastin, Les Engagés
M. Arnaud Dewez, Président
M. Eddy Fontaine, PS
Mme Mélissa Hanus, PS
M. Loïc Jacob, Les Engagés
M. Nicolas Janssen, MR
Mme Bénédicte Linard, Ecolo
Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports
M. Patrick Spies, PS

ABRÉVIATIONS COURANTES

AFSCA	Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire
APAQ-W	Agence wallonne pour la promotion d'une agriculture de qualité
APE	aide(s) à la promotion de l'emploi
ASBL	association sans but lucratif
COSTAGRI	Comité stratégique de l'agriculture
CPAS	centre(s) public(s) d'action sociale
CRA-W	Centre wallon de recherches agronomiques
DEMNA	Département de l'étude du milieu naturel et agricole
DNF	Département de la nature et des forêts
DPR	Déclaration de politique régionale
EFSA	European Food Safety Authority (Autorité européenne de sécurité des aliments)
ISSeP	Institut scientifique de service public (Région wallonne)
MR	maison de repos
PAC	Politique agricole commune
SPF	Service public fédéral
UE	Union européenne
UNESCO	United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization (Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture)
WWF	World Wildlife Fund (Fonds mondial pour la nature)